

2021

# ÉTATS FINANCIERS

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



# SOMMAIRE

## GOVERNANCE

**P3**

## COMPTES SOCIAUX

États financiers	P7
Notes annexes aux comptes sociaux	P11
Tableau des filiales et participations	P18
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	P20
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	P25

**P6**

## COMPTES CONSOLIDÉS

Présentation du groupe	P27
Informations relatives aux parties liées	P29
États financiers consolidés	P30
Notes annexes aux comptes consolidés	P36
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	P105

**P26**

## GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 1 241 034 904,00 euros  
RCS STRASBOURG B 352 475 529  
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

## CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

---

### Président

M. Nicolas Théry

### Vice – Présidente

Mme Isabelle Pitto

### BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

### CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc Robischung

### CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric Charpentier

### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par M. Dominique Bellemare

### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE NORMANDIE

représentée par M. Stéphane François

### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par Mme Marie-Rose Moulin

### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogée

### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphaël Rebert

### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnheld

### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Jean-Marc Mathioudakis

### CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

### FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Nathalie Noël

## DIRECTOIRE

---

**Président**

M. Pierre Reichert

**Membre**

M. Daniel Baal

**Membre**

M. Nicolas Govillot

**Membre**

M. François Martin

**Membre**

M. François Martin

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

**Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS**

M. Sébastien Arnault

Commissaire aux comptes titulaire

**Cabinet KPMG SA**

Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes titulaire



**COMPTES SOCIAUX**

<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>7</b>	<b>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>18</b>
Bilan	7		
Compte de résultat	9		
Hors bilan	10	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>20</b>
 <b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>	 <b>11</b>	 <b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>	 <b>25</b>
Faits marquants	11		
Principes comptables	12		
Notes sur le bilan	13		
Notes sur le compte de résultat	16		
Autres informations	17		
Évènements postérieurs à la clôture	17		

## 1. ÉTATS FINANCIERS

## 1.1 Bilan au 31 décembre 2021

## ACTIF

(en milliers d'euros)

	Montant brut 31/12/2021	Amort. et prov. dépr.	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	20	-	20	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	4 168 987	7	4 168 979	4 167 896
Créances rattachées à des participations	136	-	136	125
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>4 169 123</b>	<b>7</b>	<b>4 169 115</b>	<b>4 168 021</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>4 169 143</b>	<b>7</b>	<b>4 169 136</b>	<b>4 168 021</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	12 023	-	12 023	140 936
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>12 023</b>	<b>-</b>	<b>12 023</b>	<b>140 936</b>
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>				
Autres titres	93 533	-	93 533	234 406
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>93 533</b>	<b>-</b>	<b>93 533</b>	<b>234 406</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>454</b>	<b>-</b>	<b>454</b>	<b>466</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>3 593</b>	<b>-</b>	<b>3 593</b>	<b>-</b>
<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	<b>1 707</b>	<b>-</b>	<b>1 707</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>111 311</b>	<b>-</b>	<b>111 311</b>	<b>375 807</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 280 454</b>	<b>7</b>	<b>4 280 447</b>	<b>4 543 829</b>

**PASSIF**

*(en milliers d'euros)*

	<b>Montant net 31/12/2021</b>	<b>Montant net 31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé 1 241 035 K€)	1 241 035	1 241 035
Prime de fusion	148 858	148 858
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserves légales	124 103	124 103
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	436 559	1 777 723
Résultat de l'exercice	548 752	158 487
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 506 569</b>	<b>4 457 468</b>
<b>DETTES</b>		
Autres emprunts obligataires	752 699	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289	140
Dettes fiscales et sociales	18 834	86 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	2 056	125
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>773 878</b>	<b>86 361</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 280 447</b>	<b>4 543 829</b>

## 1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2021

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	6 387	2 898
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	68	-
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 455</b>	<b>2 899</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	33	49
Intérêts et charges assimilées	4 759	636
Différences négatives de change	41	8 399
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4 832</b>	<b>9 084</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3	-
Sur opérations en capital	30	266 939
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>33</b>	<b>266 939</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>192</b>	<b>- 1 311</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>11 512</b>	<b>277 610</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>548 752</b>	<b>158 487</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>560 264</b>	<b>436 097</b>

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 661	-
Autres produits	4	3
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 665</b>	<b>3</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	555 149	33 123
Intérêts sur dettes subordonnées	269	252
Autres produits et intérêts assimilés	-	533
Gains de change	790	49
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	42	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>556 250</b>	<b>33 958</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	-	162
Sur opérations en capital	350	401 974
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>350</b>	<b>402 136</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>560 264</b>	<b>436 097</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>560 264</b>	<b>436 097</b>

**1.3 Hors bilan**

*(en milliers d'euros)*

	31/12/2021	31/12/2020
<b>1. Engagements reçus</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
Couverture taux de change MAD	-	-
<b>2. Engagements donnés</b>	<b>469</b>	-
Autre engagement donné GIE	469	-

## 2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

---

### 2.1 Faits marquants

#### **Retour à une situation d'avant crise pour l'activité et les résultats**

Après une année 2020 fortement touchée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement, et malgré le maintien de certaines mesures gouvernementales, l'activité et les résultats du GACM SA retrouvent en 2021, des niveaux globalement comparables aux périodes précédant la crise.

#### **Optimisation de la structure du capital du Groupe des ACM et versement d'un dividende exceptionnel**

Dans le but d'optimiser la structure de ses fonds propres, GACM SA a réalisé, le 21 octobre 2021, une émission inaugurale de dette subordonnée *Tier 2* d'un montant global de 750 millions d'euros sur le marché non réglementé Euronext Growth.

Les titres émis ont une maturité de 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé exerçable entre 10 et 10,5 ans. Le taux de coupon est fixe sur les 10,5 premières années, à

1,85 %, puis variable à Euribor 3 mois +2,65 % jusqu'à maturité. Les titres ont fait l'objet d'une notation Baa1 par Moody's, au même titre que les deux principales filiales du GACM SA, ACM IARD SA et ACM Vie SA, toutes deux notées A1.

Parallèlement, et à la suite de l'assemblée générale réunie le 15 décembre 2021, la société GACM SA a procédé à un versement de dividende exceptionnel d'un montant de 1,5 milliard d'euros. Aucun dividende n'avait été préalablement versé en 2020 et en 2021, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et du Comité Européen du Risque Systémique (ESRB).

## 2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés et présentés conformément au Règlement ANC n°2014-03, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

L'annexe recense les informations considérées comme significatives pour une juste appréciation des résultats, du patrimoine et de la situation financière de la Société, ainsi que des risques qu'elle assume.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euros, aux cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### Comptes de bilan

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales.

Les placements financiers, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont évalués à leur coût historique et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un indice de perte de valeur.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur brute et font l'objet d'une dépréciation en présence d'un risque d'irrecouvrabilité.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commissions, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

En cas de risques de sorties d'avantages économiques sans contrepartie, des provisions pour risques est charges sont constituées.

### Compte de résultat

Les charges d'exploitation sont principalement composées des frais externes.

Les produits et charges financiers enregistrent notamment les dividendes perçus de la part des participations et les effets de change ainsi que le résultat réalisé sur les valeurs mobilières de placement.

Les produits et charges exceptionnels sont principalement composés des résultats réalisés à l'occasion de la cession d'actifs.

## 2.3 Notes sur le bilan

### 2.3.1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2021
ACM IARD SA	646 232	-	-	646 232
ACM VIE SA	2 549 083	-	-	2 549 083
SERENIS ASSURANCES SA	37 918	-	-	37 918
GACM España (Espagne)	268 510	-	-	268 510
ICM LIFE SA (Luxembourg)	20 355	-	-	20 355
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (NELB) SA (Belgique)	207 451	-	-	207 451
PARTNERS ASSURANCE SA (Belgique)	36 843	-	-	36 843
ACM COURTAGE SAS	762	-	-	762
ACM SERVICES SA	7 000	-	-	7 000
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30	-	30	-
EURO TVS SAS	577	-	-	577
EXPERTIZEN SAS	-	300	-	300
FONCIERE MASSENA SA	13 775	-	-	13 775
ASTREE SA (Tunisie)	9 110	-	-	9 110
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	283 136	-	-	283 136
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81	-	-	81
<b>Sous-total actions ordinaires</b>	<b>4 080 864</b>	<b>300</b>	<b>30</b>	<b>4 081 135</b>
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	78 125	-	-	78 125
<b>Sous-total actions privilégiées</b>	<b>78 125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78 125</b>
DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales (Canada)	8 955	772	-	9 727
Intérêts courus sur titres subordonnés	125	11	-	136
<b>Sous-total titres subordonnés</b>	<b>9 081</b>	<b>782</b>	<b>-</b>	<b>9 863</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 168 070</b>	<b>1 082</b>	<b>30</b>	<b>4 169 123</b>
<b>Total prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>4 168 070</b>	<b>1 082</b>	<b>30</b>	<b>4 169 123</b>

Au cours de l'exercice, le GACM a souscrit au capital de la société EXPERTIZEN SAS, pour un montant nominal de 300 milliers d'euros. Cette société est détenue à 100 % par le GACM.

Le GACM a cédé l'ensemble des titres qu'il détenait dans la société EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS, à hauteur de 30 milliers d'euros.

Les titres subordonnés DESJARDINS Groupe d'Assurances Générales, libellés en devise canadienne ont été réévalués de 772 milliers d'euros à la clôture, en fonction de l'évolution du taux de change en vigueur et sont présentés à partir du 31 décembre 2021 dans la rubrique « Autres titres immobilisés » du bilan.

### 2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 01/01/2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Provisions 31/12/2021
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation titres de participations	49	-	-	42	7
<b>Total des provisions pour dépréciations</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>7</b>

*2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes*

**État des créances**

*(en milliers d'euros)*

	Montant brut 31/12/2021	À 1 an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	12 023	12 023	-
Groupe	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12 023</b>	<b>12 023</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2021, les créances comprennent uniquement les créances d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale.

**État des dettes**

*(en milliers d'euros)*

	Montant brut 31/12/2021	À 1 an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	750 000	-	-	750 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 699	2 699	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289	289	-	-
État - Impôt sur les sociétés	18 825	18 825	-	-
TVA et autres charges fiscales	9	9	-	-
Autres dettes diverses	2 056	2 056	-	-
<b>Total</b>	<b>773 878</b>	<b>23 878</b>	<b>-</b>	<b>750 000</b>

Le GACM a émis, en date du 21 octobre 2021, une dette sous forme de titres subordonnés remboursables, pour un nominal de 750 000 milliers d'euros et présentant à la clôture des intérêts courus de 2 699 milliers d'euros.

Les détails relatifs à cette dette émise sont présentés dans la note annexe 2.3.5 Dette subordonnée.

*2.3.4 Ventilation et variation des capitaux propres*

*(en milliers d'euros)*

	2020	Affectation du résultat 2020	Autres mouvements 2021	2021
Capital	1 241 035	-	-	1 241 035
Prime de fusion	148 858	-	-	148 858
Prime d'apport	1 005 491	-	-	1 005 491
Réserve légale	124 103	-	-	124 103
Autres réserves	1 770	-	-	1 770
Report à nouveau	1 777 723	158 487	- 1 499 651	436 559
Résultat de l'exercice	158 487	- 158 487	548 752	548 752
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 457 468</b>	<b>-</b>	<b>- 950 898</b>	<b>3 506 569</b>
<b>Dividendes</b>			1 499 651	

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 80 066 768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la Société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

Le GACM SA a versé un dividende exceptionnel de 1 499 651 milliers d'euros en décembre 2021.

### 2.3.5 Dette subordonnée

	750m€ Tier 2 04/2042
Nature	<b>Titre subordonné remboursable</b>
Date d'émission	21 Octobre 2021
ISIN	FR0014006144
Cotation	Euronext Growth Paris
Durée	20,5 ans
Devise	Euro
Montant	750 millions d'euros
Nombre de titres	7 500
Nominal	100 000 €
Taux nominal	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65% au-delà
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	3 661 milliers d'euros
Prime de remboursement (à l'émission)	1 740 milliers d'euros
Modalités de remboursement	Remboursement au pair le 21 Avril 2042 Possibilité de remboursement à 10 ans
Possibilité de conversion	Néant

La charge d'intérêt au titre de l'année 2021 est de 2,7 millions d'euros.

### 2.3.6 Les engagements hors bilan

La Société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2,0 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Le poste « engagements donnés » d'un montant de 0,5 millions d'euros correspond à la quote-part du GACM dans les dettes du GIE ACM dont les membres sont solidairement responsables.

## 2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 548 752 milliers d'euros, se décompose ainsi :

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>	3 665	3
<b>Charges d'exploitation</b>	- 6 455	- 2 899
<b>Produits financiers :</b>		
de participation	555 149	33 123
intérêts sur dettes subordonnées	269	252
autres produits et intérêts assimilés	-	533
gains de change	790	49
<b>Charges financières :</b>		
charges nettes sur cession de VMP	- 2 060	- 549
intérêts et charges assimilés	- 2 699	- 86
pertes de change	- 41	- 8 399
<b>Provisions des titres de participation</b>		
reprises	42	-
dotations	- 33	- 49
<b>Cession d'éléments d'actifs</b>		
produits des cessions d'actifs	350	401 974
valeurs comptables des éléments cédés	- 30	- 266 939
autres produits exceptionnels	-	162
autres charges exceptionnelles	- 3	-
<b>Impôt sur les sociétés</b>	- 192	1 311
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>548 752</b>	<b>158 487</b>

### Les produits financiers des participations :

Le résultat net en forte hausse entre les deux exercices s'explique notamment par le versement d'un dividende exceptionnel de la part de ACM VIE SA en décembre 2021 pour un montant de 549,7 millions d'euros, alors qu'aucun dividende n'a été versé de la part des filiales françaises du GACM en 2020.

### Résultat exceptionnel :

En 2021, le résultat exceptionnel enregistre notamment le résultat de cession des parts détenues dans le capital d'EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS.

L'année précédente, ce poste enregistrait notamment les effets des échanges de titres de capital et de dettes du groupe Desjardins ainsi que de la réduction de capital d'ICM LIFE SA.

## 2.5 Autres informations

La Société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la Société : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

Les comptes du GACM sont consolidés :

- par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire principal du GACM SA ;
- par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui établit les comptes consolidés « bancassurance » ;

Toutes les entités citées ont leur siège social 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg.

- par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dont le siège social de l'organe central est situé 88 rue Cardinet - 75017 Paris.

Tous les comptes consolidés précités peuvent être consultés au siège de la Société.

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Les conventions d'intégration fiscale qui lient le GACM SA aux filiales intégrées prévoient que chaque société intégrée est tenue de comptabiliser l'impôt sur les sociétés comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. Les conventions d'intégration fiscale stipulent que les filiales déficitaires recevront du GACM SA une somme égale à l'économie d'impôt procuré à ce dernier par la prise en compte à son niveau des déficits des filiales.

## 2.6 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

### 3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations</b>			
<b>1. Filiales</b>			
ACM IARD SA	milliers de €	201 597	1 647 716 **
ACM VIE SA	milliers de €	778 371	4 783 646 **
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	39 750 **
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	- 2 237 **
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	19 182 **
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	29 426	213 150 **
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	17 367 **
ACM COURTAGE SAS	milliers de €	800	9 956 **
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	9 551 **
EXPERTIZEN SAS	milliers de €	300	néant
<b>2. Participations</b>			
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000 *	153 307 *
DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions ordinaires DESJARDINS, Groupe d'Assurances Générales Inc. (Canada) - Actions privilégiées	milliers de CAD	1 742 100 *	1 941 200 *
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	- 1 076 *
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	34 322 *
FONCIERE MASSENA SA	milliers de €	91 431	543 172 **
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>			
<b>1. Filiales non reprises au §A</b>			
<b>2. Participations non reprises au §A</b>			

\* chiffres 2020

\*\* chiffres 2021 provisoires (comptes annuels non arrêtés)

## Comptes sociaux

19

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2021)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2021)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2021
96,5 %	646 232	646 232	néant	néant	3 695 164**	200 078 **	-
100,0 %	2 549 083	2 549 083	néant	néant	7 376 557 **	448 404 **	549 723
99,7 %	37 918	37 918	néant	néant	152 489 **	201 **	-
100,0 %	268 510	268 510	néant	néant	- **	1 569 **	-
100,0 %	20 355	20 355	néant	néant	4 233 **	500 **	24 894
100,0 %	207 451	207 451	néant	néant	76 681 **	5 493 **	-
100,0 %	36 843	36 843	néant	néant	59 904 **	-2 161 **	-
100,0 %	762	762	néant	néant	4 774 **	1 989 **	-
100,0 %	7 000	7 000	néant	néant	3 496 **	1 244 **	-
100,0 %	300	300	néant	néant	néant	néant	-
30,0 %	14 640	14 640	néant	néant	173 210 *	25 525 *	4 536
10,0 % 18,7 %	413 150 114 000	413 150 114 000	néant	néant	- *	623 *	5 957
9,0 %	900	817	néant	néant	291 148 *	5 080 *	-
2,1 %	577	577	néant	néant	25 709 *	35 *	-
2,3 %	13 775	13 775	néant	néant	42 231 **	20 110 **	-

Fait à Strasbourg, le 4 février 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des filiales et participations

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 4 169 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.</p> <p>Comme indiqué dans la note « 2.2. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'évaluations prenant en compte la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, les perspectives de réalisation et la conjoncture économique.</p> <p>Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité. La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;</li> </ul> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtenir les prévisions de résultats des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;</li> <li>- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li> <li>- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 5<sup>ème</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires,

les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle .

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,

le 13 avril 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA  
Francine Morelli  
*Associée*

PricewaterhouseCoopers Audit  
Sébastien Arnault  
*Associé*

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,

le 8 avril 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA  
Francine Morelli  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit  
Sébastien Arnault  
Associé

## **COMPTES CONSOLIDÉS**

<b>PRESENTATION DU GROUPE</b>	<b>27</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>30</b>
Actionnariat	27	Bilan actif	30
Organigramme du groupe	28	Bilan passif	31
		Compte de résultat consolidé	32
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES</b>	<b>29</b>	Résultat net et autres éléments du résultat global	33
Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale	29	Tableau de variation des capitaux propres	34
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	29	Tableau des flux de trésorerie	35
Relations avec les principaux dirigeants	29		
		<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>36</b>
		<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>105</b>

## 1. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

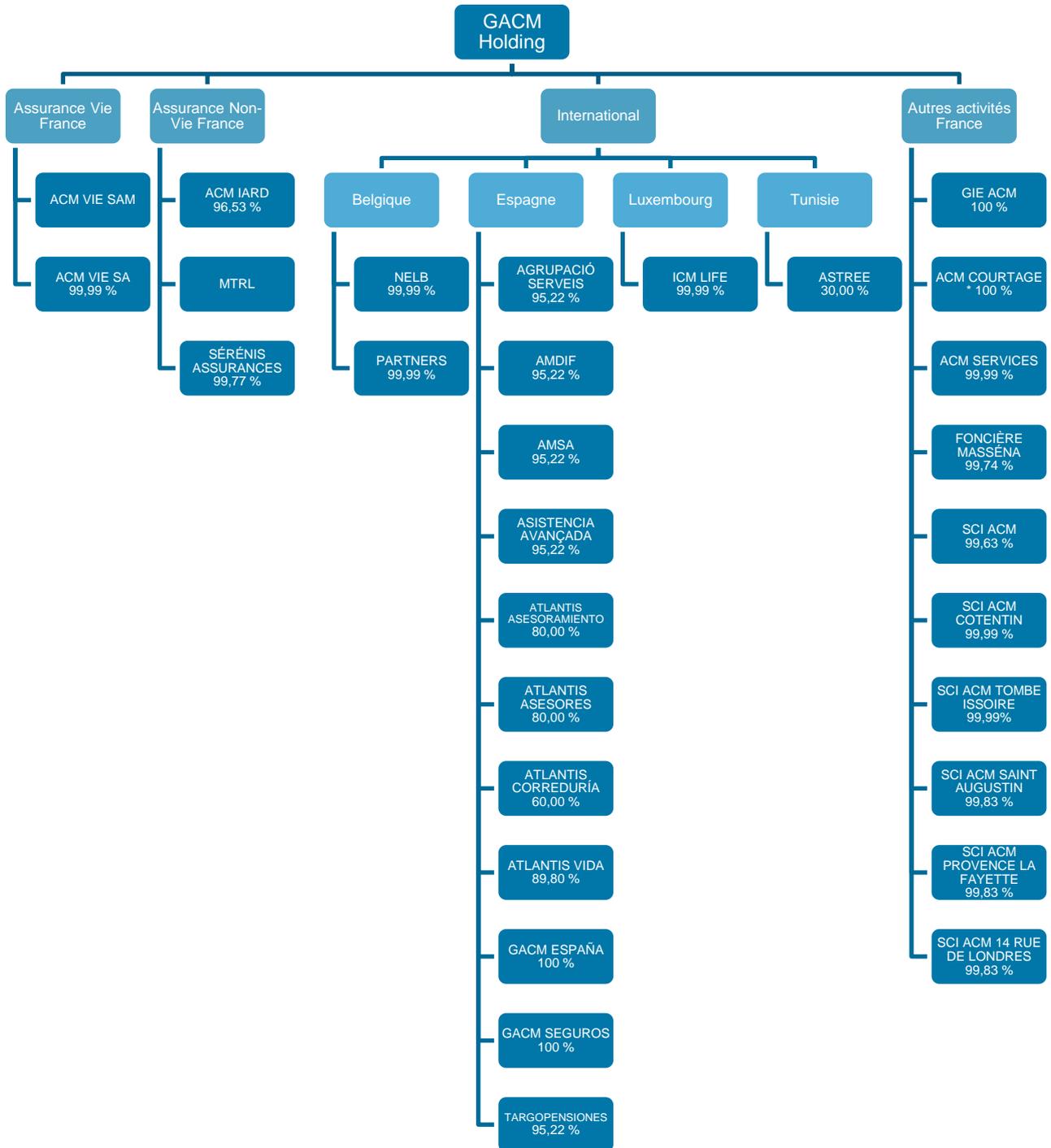
### 1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 982	50,0 %
2 CIC	199 363 666	16,1 %
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 553	10,2 %
4 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 735	7,4 %
5 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 571	5,4 %
6 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886	2,9 %
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 779	1,9 %
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 442	1,5 %
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297	1,2 %
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983	0,7 %
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 647	0,7 %
12 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357	0,6 %
13 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 446	0,6 %
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027	0,5 %
15 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506	0,4 %
16 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	0,0 %
17 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	16	0,0 %
	<b>1 241 034 904</b>	<b>100,0 %</b>

1.2 Organigramme du groupe



\* anciennement PROCOURTAGE

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

---

### 2.1 Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ACM VIE SA a émis, en 2019, une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 000 milliers d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 7 823 390 milliers d'euros, dont 2 450 340 milliers d'euros d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

La commercialisation de contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

### 2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 4.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

### 2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

### 3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### 3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Écarts d'acquisition	4.7.1	129 477	133 281
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	712	3 352
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	10 048	10 120
<b>Actifs incorporels</b>		<b>140 238</b>	<b>146 754</b>
Immobilier de placement	4.7.3	2 727 363	2 706 739
Immobilier de placement en UC		-	-
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	30 252 286	27 348 370
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	2 753 255	2 582 852
Placements financiers - Obligations	4.7.5	81 932 089	83 784 188
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	8 502 190	7 977 639
Placements financiers en UC	4.7.5	18 096 451	15 274 737
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.12	-	-
Autres placements		-	-
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>4.7.3 à 4.7.12</b>	<b>144 263 634</b>	<b>139 674 525</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>		<b>588 839</b>	<b>650 802</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.7.13</b>	<b>15 582</b>	<b>15 199</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>4.7.14</b>	<b>329 997</b>	<b>429 478</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.15	165 470	154 236
Frais d'acquisitions reportés	4.7.16	49 916	50 477
Participation aux bénéfices différée active	4.7.28	-	-
Impôts différés actifs	4.7.17	28 851	29 637
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.18	337 638	314 037
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.19	10 785	31 702
Créances d'impôt exigible	4.7.17	5 851	96 933
Autres créances	4.7.20	684 033	335 562
<b>Autres actifs</b>		<b>1 282 543</b>	<b>1 012 583</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>562 752</b>	<b>593 693</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>147 183 585</b>	<b>142 523 034</b>

## 3.2 Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital		1 241 035	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 154 349	1 154 349
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		1 795 529	1 856 234
Résultats cumulés		5 947 790	6 888 238
Résultat net consolidé de l'exercice		884 518	551 072
<b>Capitaux propres du groupe</b>		<b>11 023 221</b>	<b>11 690 927</b>
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		18 997	17 554
Résultats cumulés hors groupe		73 373	70 913
Résultat net hors groupe		10 293	2 554
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>102 663</b>	<b>91 021</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>11 125 883</b>	<b>11 781 948</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.7.24</b>	<b>58 715</b>	<b>56 707</b>
Dettes subordonnées		1 553 457	800 000
Dettes de financement représentées par des titres		-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		201 334	201 911
Autres dettes de financement		9 095 291	9 323 094
<b>Dettes de financement</b>	<b>4.7.25</b>	<b>10 850 082</b>	<b>10 325 005</b>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>		10 563 478	9 933 807
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		18 025 458	15 205 925
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.26	28 588 936	25 139 732
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		83 193 330	82 573 776
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>		-	-
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>		-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.27	83 193 330	82 573 776
Instruments dérivés séparés sur contrats	4.7.12	109 226	63 976
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.28	12 415 271	11 439 147
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>		<b>124 306 763</b>	<b>119 216 631</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>		-	-
Impôts différés passifs	4.7.17	185 939	294 794
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		-	-
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		-	-
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.29	144 920	148 249
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.30	133 219	217 242
Dettes d'impôt exigible	4.7.17	16 846	9 998
Instruments dérivés passifs		-	-
Comptes courants créditeurs		1 576	4 822
Autres dettes	4.7.31	359 642	467 638
<b>Autres passifs</b>		<b>842 142</b>	<b>1 142 744</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>147 183 585</b>	<b>142 523 034</b>

### 3.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>Primes émises</i>	4.8.1	12 106 076	10 266 950
<i>Variation des primes non acquises</i>		3 708	5 416
Primes acquises		12 109 784	10 272 366
Produit net bancaire, net du coût du risque		-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		148 410	157 177
Autres produits et charges d'exploitation		- 48 980	- 70 764
<i>Produits des placements</i>		2 677 531	2 491 891
<i>Charges des placements</i>		- 57 310	- 46 870
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		294 409	101 108
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		2 239 840	475 616
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		- 44 442	- 228 017
Produits des placements nets de charges	4.8.3	5 110 028	2 793 728
Charges des prestations des contrats	4.8.4	- 13 889 635	- 10 267 180
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		- 102 889	- 101 684
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		65 433	76 218
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	- 37 456	- 25 466
Charges d'exploitation bancaire		-	-
Charges des autres activités		- 105 705	- 121 737
Frais d'acquisition des contrats		- 1 403 941	- 1 338 680
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés		- 6 444	- 4 367
Frais d'administration		- 596 766	- 553 282
Autres produits opérationnels courants		2 969	6 850
Autres charges opérationnelles courantes		- 14 154	- 15 434
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 268 110</b>	<b>833 211</b>
Autres produits opérationnels		23 818	78 059
Autres charges opérationnelles		- 14 425	- 42 450
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 277 503</b>	<b>868 820</b>
Charge de financement		- 26 180	- 31 470
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1 878	2 388
Impôt sur les résultats	4.8.8	- 358 391	- 286 113
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>894 810</b>	<b>553 625</b>
Intérêts minoritaires		- 10 293	- 2 554
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>884 518</b>	<b>551 072</b>

## 3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat net</b>	<b>894 810</b>	<b>553 625</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>- 59 700</b>	<b>217 498</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	- 12 472	297 628
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	- 159 442	- 73 328
Impôts différés liés	112 214	- 6 802
Autres variations		
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>385</b>	<b>- 1 789</b>
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	511	- 2 389
Impôts différés liés	- 126	600
Autres variations		
<b>Écarts de conversion</b>	<b>53</b>	<b>- 658</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global</b>	<b>- 59 262</b>	<b>215 051</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>835 548</b>	<b>768 676</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>823 812</i>	<i>765 281</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>11 736</i>	<i>3 395</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	Total part du Groupe		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Capitaux propres 01/01/2020</b>	<b>1 241 035</b>	<b>1 154 349</b>	<b>6 060 067</b>	<b>879 068</b>	<b>1 642 024</b>	<b>10 976 542</b>	<b>87 805</b>	<b>11 064 347</b>
Résultat net de la période				551 072		551 072	2 554	553 625
Autres éléments du résultat global					214 210	214 210	841	215 051
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>551 072</b>	<b>214 210</b>	<b>765 281</b>	<b>3 394</b>	<b>768 676</b>
Affectation du résultat			879 068	- 879 068		-		-
Dividendes						-		-
Variation de capital						-		-
Variation de taux d'intérêt			211			211	- 211	-
Restructuration (fusion / transfert)						-		-
Variation de périmètre						-		-
Autres			- 51 107			- 51 107		- 51 075
<b>Capitaux propres 31/12/2020</b>	<b>1 241 035</b>	<b>1 154 349</b>	<b>6 888 238</b>	<b>551 072</b>	<b>1 856 234</b>	<b>11 690 927</b>	<b>91 021</b>	<b>11 781 948</b>
Résultat net de la période				884 518		884 518	10 293	894 810
Autres éléments du résultat global					- 60 705	- 60 705	1 443	- 59 262
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>884 518</b>	<b>- 60 705</b>	<b>823 813</b>	<b>11 736</b>	<b>835 549</b>
Affectation du résultat			551 072	- 551 072		-		-
Dividendes			- 1 499 654			- 1 499 654	- 2	- 1 499 656
Variation de capital						-		-
Variation de taux d'intérêt						-		-
Restructuration (fusion / transfert)						-		-
Variation de périmètre			18			18	- 92	- 74
Autres			8 116			8 116		8 116
<b>Capitaux propres 31/12/2021</b>	<b>1 241 035</b>	<b>1 154 349</b>	<b>5 947 790</b>	<b>884 518</b>	<b>1 795 529</b>	<b>11 023 221</b>	<b>102 663</b>	<b>11 125 883</b>

## 3.6 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat opérationnel avant impôt</b>	<b>1 277 503</b>	<b>868 820</b>
Plus et moins-values de cession des placements financiers	- 3 819	- 92 379
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	- 10 796	- 21 616
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>Plus et moins-values de cession des placements</b>	<b>- 14 615</b>	<b>- 113 995</b>
Dotations nettes aux amortissements	54 190	47 386
Variation des frais d'acquisitions reportés	561	685
Variation des dépréciations	- 231 827	102 351
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	4 986 222	1 205 462
Dotations nettes aux autres provisions	1 162	6 026
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	- 2 239 841	- 475 616
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>2 555 852</b>	<b>772 299</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 572 035	181 681
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	5 123	- 15 512
Impôts nets décaissés	- 224 833	16 390
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>3 041 610</b>	<b>1 823 678</b>
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>		-
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 1 991 264	- 2 018 438
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	- 60 312	- 181 099
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements</b>	<b>- 2 051 576</b>	<b>- 2 199 537</b>
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 20 935	- 12 515
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 20 935</b>	<b>- 12 515</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 2 072 511</b>	<b>- 2 212 052</b>
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	- 1 499 651	
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	3 960	- 122 498
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>- 1 495 691</b>	<b>- 122 498</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	747 399	382 722
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 222 322	
Intérêts payés sur dettes de financement	- 26 180	- 31 470
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>498 897</b>	<b>351 252</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>- 996 794</b>	<b>228 754</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>588 871</b>	<b>748 491</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>3 041 610</b>	<b>1 823 678</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 2 072 511</b>	<b>- 2 212 052</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>- 996 794</b>	<b>228 754</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>561 176</b>	<b>588 871</b>

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des comptes courants créditeurs.

## 4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Sommaire détaillé des notes

<p>4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 38</p> <p>4.2 Normes applicables 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Normes applicables et comparabilité 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur 40</p> <p style="padding-left: 20px;">Format de présentation des états financiers 44</p> <p>4.3 Principes et méthodes comptables 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Estimations et jugements utilisés 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Information sectorielle 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs incorporels 45</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles d'exploitation et autres Immobilisations corporelles 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Immobilier de placement 46</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers 47</p> <p style="padding-left: 20px;">Détermination de la juste valeur des instruments financiers 49</p> <p style="padding-left: 20px;">Produits des placements nets de charges 50</p> <p style="padding-left: 20px;">Contrats d'assurance 51</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais généraux par destination 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres provisions 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 55</p> <p style="padding-left: 20px;">Impôts 56</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations en devises 56</p> <p style="padding-left: 20px;">IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 57</p> <p>4.4 Principes et méthodes de consolidation 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètre de consolidation 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Méthodes de consolidation 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Date de clôture 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation 58</p> <p style="padding-left: 20px;">Conversion des états financiers en devises étrangères 59</p> <p>4.5 Événements postérieurs à la clôture 59</p> <p>4.6 Information sectorielle 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Bilan sectoriel 60</p> <p style="padding-left: 20px;">Compte de résultat sectoriel 62</p>	<p>4.7 Notes relatives au bilan 63</p> <p style="padding-left: 20px;">Écarts d'acquisition 63</p> <p style="padding-left: 20px;">Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles 65</p> <p style="padding-left: 20px;">Immeubles de placement 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des immeubles de placement 66</p> <p style="padding-left: 20px;">Placements financiers par nature 67</p> <p style="padding-left: 20px;">Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti 70</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur 72</p> <p style="padding-left: 20px;">Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Échéancier du portefeuille obligataire 74</p> <p style="padding-left: 20px;">Portefeuille obligataire par type d'émetteur 75</p> <p style="padding-left: 20px;">Provision pour dépréciation des actifs 76</p> <p style="padding-left: 20px;">Instruments dérivés 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Investissements dans les entreprises mises en équivalence 77</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres immobilisations corporelles 78</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'acquisition reportés 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Actifs et passifs d'impôt courants et différés 79</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 80</p> <p style="padding-left: 20px;">Créances nées des opérations de cession en réassurance 80</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres créances 80</p> <p style="padding-left: 20px;">Capital social au 31/12/2021 81</p> <p style="padding-left: 20px;">Résultat par action 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Dividendes 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Provisions pour risques et charges 82</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes de financement 83</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance 85</p> <p style="padding-left: 20px;">Passifs relatifs aux contrats financiers 87</p> <p style="padding-left: 20px;">Participation aux bénéfices différée nette 88</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée 88</p> <p style="padding-left: 20px;">Dettes nées des opérations de cession en réassurance 89</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres dettes 89</p>
---	---

4.8 Notes relatives au compte de résultat	90
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	90
Chiffre d'affaires par zone géographique	91
Produits des placements nets de charges des placements	92
Charges de prestation des contrats	93
Charges de gestion	94
Honoraires des commissaires aux comptes	95
Produits et charges nets des cessions en réassurance	95
Charge d'impôts	96
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	96
4.9 Effectifs	97
4.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies	97
4.11 Engagements donnés et reçus	97
4.12 Périmètre	98
4.13 Participations non consolidées	99
4.14 Gestion des risques	100
Gestion des risques techniques	100
Gestion des risques financiers	100
Gestion du capital	104

#### 4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice

##### Retour à une situation d'avant crise pour l'activité et la sinistralité

Après une année 2020 fortement touchée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement, et malgré le maintien de certaines mesures gouvernementales, l'activité et la sinistralité du Groupe des ACM retrouvent en 2021, des niveaux globalement comparables aux périodes précédant la crise.

L'activité des réseaux est ainsi en progression sensible, retrouvant la dynamique commerciale d'avant crise. La charge de sinistres avait également été fortement affectée au cours de l'exercice précédent. Les mesures de confinement avaient en effet entraîné une baisse des dépenses de soins et de la sinistralité automobile. À *contrario*, les mesures exceptionnelles de solidarité et d'accompagnement des assurés décidées par les ACM et notamment le versement de la prime de relance mutualiste aux clients assurés multirisque professionnelle avec perte d'exploitation pour 179 millions d'euros avaient grevé les marges, principalement de la branche multirisque professionnelle. La provision complémentaire qui avait été constituée pour faire face aux aléas judiciaires relatifs aux pertes d'exploitation a été maintenue en 2021, dans l'attente de l'évolution des jurisprudences.

##### Remontée des marchés actions et taux d'intérêts

Les marchés financiers qui avaient fortement baissé fin 2020 affichent, en 2021, une hausse sensible. Les taux d'intérêts sont également remontés, avec un taux de l'OAT 10 ans à nouveau positif (0,19 % contre -0,34 % à fin décembre 2020).

Ces éléments conduisent à une augmentation du résultat IFRS du Groupe des ACM de 121 millions d'euros, essentiellement liée à la variation de la valeur de marché des actifs nette de participation aux bénéfices différée. D'autre part, ces évolutions permettent la reprise de la provision technique spéciale complémentaire (PTSC, 33 millions d'euros) dotée en 2020 sur le portefeuille de retraite collective.

Par ailleurs, après avoir maintenu les taux de rémunération des contrats d'assurance vie et de retraite en 2020, le Groupe des ACM continue de soutenir et d'accompagner ses assurés en augmentant les taux de rémunération 2021 de 0,10 % sur les fonds en euros des contrats d'assurance vie, de capitalisation et d'épargne retraite. Cette augmentation est rendue possible par la solidité financière du Groupe des ACM.

##### Une nouvelle preuve de mutualisme

Le 9 novembre 2021, le Groupe des ACM a annoncé son choix, exclusif sur le marché des assurances emprunteurs,

de supprimer les formalités médicales dans le cadre de l'achat de la résidence principale pour les clients fidèles des réseaux bancaires distributeurs Crédit Mutuel et CIC. Défendre l'accès à la propriété au plus grand nombre, quel que soit leur état de santé, fait partie des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de son statut d'entreprise à mission. Cette mesure concerne l'ensemble des clients bancaires qui ont domicilié leurs revenus principaux au Crédit Mutuel et CIC depuis au moins 7 ans et qui souhaitent acquérir leur résidence principale avant leur 62e anniversaire, et jusqu'à 500 000 euros assurés par l'assurance emprunteur. Cette mesure inclut également la suppression, à compter du 1er décembre 2021, des éventuelles exclusions spécifiques et surprimes liées à l'état de santé des clients fidèles déjà assurés en emprunteurs aux ACM et remplissant les critères du dispositif.

##### Optimisation de la structure du capital du Groupe des ACM et versement d'un dividende exceptionnel

Dans le but d'optimiser la structure de ses fonds propres, le Groupe des ACM a réalisé, le 21 octobre 2021, une émission inaugurale de dette subordonnée *Tier 2* d'un montant global de 750 millions d'euros sur le marché non réglementé Euronext Growth.

Les titres émis ont une maturité de 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé exerçable entre 10 et 10,5 ans. Le taux de coupon, est fixe sur les 10,5 premières années, à 1,85%, puis variable à Euribor 3 mois +2,65% jusqu'à maturité. Les titres ont fait l'objet d'une notation Baa1 par Moody's, au même titre que les deux principales filiales du Groupe des ACM, ACM IARD SA et ACM Vie SA, toutes deux notées A1.

Parallèlement, et à la suite de l'assemblée générale du Groupe des ACM réunie le 15 décembre 2021, le GACM a procédé à un versement de dividende exceptionnel d'un montant de 1,5 milliard d'euros. Aucun dividende n'avait été préalablement versé en 2020 et en 2021, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et du Comité Européen du Risque Systémique (ESRB).

##### Un renforcement des provisions en assurance des emprunteurs

Le Groupe des ACM a procédé au cours de l'exercice 2021 à la révision d'un ensemble de paramètres concourants à la détermination des provisions mathématiques et des provisions pour risques croissants de l'assurance des emprunteurs, reflétant à la fois l'amélioration de la mortalité et la dégradation du risque incapacité/invalidité observées ces dernières années. La révision du commissionnement de ces contrats qui entrera en vigueur en 2022, visant notamment un rééquilibrage des résultats des garanties décès et incapacité/invalidité des contrats commercialisés par les ACM, a également été intégrée. La suppression des surprimes et des exclusions médicales des clients bancaires fidèles a par ailleurs été prise en compte.

Au global du GACM, les provisions augmentent de 385 millions d'euros sur l'exercice 2021, dont l'impact net des mises à jour des paramètres de calcul présentés ci-dessus représente un montant de 256 millions d'euros.

## 4.2 Normes applicables

### 4.2.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En 2021, de nouveaux amendements sont entrés en vigueur, il s'agit :

- des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 relatifs à la phase deux de la réforme des taux de référence, publiés le 27 août 2020 et adoptés par l'Union européenne le 14 janvier 2021 pour une mise en application à compter 1er janvier 2021. Ceux-ci n'ont pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2021.
- d'un amendement à IFRS 16 publié par l'IASB le 31 mars 2021, adopté par l'Union européenne le 31 août 2021 et applicable à compter du 1er avril 2021. Il est relatif aux allègements de loyers accordés dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Il permet de prolonger le dispositif mis en place en mai 2020 qui donnait la possibilité aux locataires de ne pas traiter les aménagements de loyers reçus comme des modifications de contrat au sens d'IFRS 16. Pour les entités ayant appliqué ces dispositions en 2020, il est désormais possible de continuer à le faire pour les allègements de loyers accordés jusqu'au 30 juin 2022, et non plus seulement pour ceux accordés jusqu'au 30 juin 2021 comme cela été prévu initialement.

Au niveau du groupe, cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, l'IFRS-IC a publié des décisions d'agenda dont les deux principales sont les suivantes :

La première concerne la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat SAAS. Dans sa décision, validée par le *board* de l'IASB en avril 2021, l'IFRS-IC a indiqué que pour pouvoir être inscrits à l'actif ces coûts doivent répondre aux conditions d'activation définies par IAS 38. Dans le cas contraire, il s'agit de prestations de services à inscrire en charges de l'exercice.

Le comité a également rappelé que :

- dans la plupart des cas le logiciel est contrôlé par le fournisseur. La configuration ou la personnalisation ne créant pas de ressource distincte contrôlée par le client, cela ne permet pas leur activation ;
- une inscription à l'actif peut cependant être possible dans certains cas, comme par exemple lorsque cela donne lieu à de nouvelles lignes de code dont les avantages

économiques futurs ne bénéficieront qu'au client concerné qui pourra en restreindre l'accès à des tiers.

Les dépenses relatives aux logiciels utilisés par le groupe dans le cadre de contrats SAAS, sont systématiquement comptabilisées en charges, y compris les éventuels coûts de configuration et de personnalisation. En conséquence, la décision de l'IFRS-IC n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2021.

La seconde concerne le rattachement aux périodes de services rendus les avantages relatifs à un régime à prestations définies (IAS 19) :

La question posée à l'IFRS-IC, faisant l'objet de la décision validée par le *board* de l'IASB en mai 2021, porte sur un plan présentant les caractéristiques suivantes :

- les employés ont droit à une prestation forfaitaire lorsqu'ils atteignent l'âge de départ à la retraite, soit 62 ans dans l'exemple traité par le comité, à condition qu'ils soient employés par l'entité lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite ; et
- le montant de la prestation versée dépend de la durée des services rendus par l'employé à l'entité avant l'âge de la retraite. Dans l'exemple cité, ce montant correspond à un mois du dernier salaire par année consécutive de services rendus avant l'âge de départ en retraite ; et
- cette durée est plafonnée à 16 ans dans l'exemple étudié par le comité.

Dans ce contexte, et en se basant sur les paragraphes 70 à 74 de la norme IAS 19 ainsi que sur l'exemple 2 du paragraphe 73, l'IFRS-IC a conclu que l'entité doit attribuer les avantages à chaque année de services rendus à partir des 46 ans du salarié, jusqu'à son départ en retraite à 62 ans. Ainsi, les services rendus par le salarié avant ses 46 ans ne doivent pas être provisionnés. Il en est de même pour les services éventuellement rendus après l'âge normal de départ en retraite.

Après une analyse des différents contrats en place au sein du groupe, il apparaît qu'aucun d'eux n'entre dans le cadre de cette décision. En conséquence, celle-ci n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe au 31 décembre 2021.

### 4.2.2 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

Les principales évolutions du référentiel normatif intervenues en 2021 qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont :

- des amendements à IAS 12 relatifs aux impôts différés sur les actifs et passifs résultant d'une transaction unique publiés le 7 mai 2021. Ces derniers visent à apporter des précisions concernant l'exemption de comptabilisation d'impôts différés prévue dans la norme, notamment en ce qui concerne les contrats de location pour lesquels la

comptabilisation d'impôts différés sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, avec une application anticipée possible ;

- des amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » publiés le 12 février 2021, qui simplifient la définition des estimations comptables dans le but de faciliter la distinction entre estimation et changement de méthode comptable. Ils sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- des amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » ont été publiés le 12 février 2021. Ils ont pour objectif d'apporter des précisions sur les méthodes comptables à communiquer dans les états financiers afin que les entreprises donnent des informations sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes comptables. Ils sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les principaux textes publiés antérieurement mais non encore entrés en vigueur sont :

- un amendement à IFRS 3, publié en mai 2020 et adopté par l'Union européenne en juillet 2021, qui met à jour la référence au cadre conceptuel. Il sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- des amendements à IAS 37, publiés en mai 2020, qui apportent des modifications relatives aux coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Ils précisent notamment que les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, ces derniers pouvant être des coûts marginaux liés à l'exécution du contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (par exemple des dotations aux amortissements).
- les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » publiés le 23 janvier 2020, non encore adoptés par l'Union européenne et le 15 juillet 2020, applicables au 1er janvier 2023. Ils concernent le classement des passifs en courant et non courant.

### IFRS 17, Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 remplacera la norme IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, la date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GACM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohorte annuelle), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéficiaires.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « *building blocks* » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « *Variable Fee* ». Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part du rendement d'un portefeuille d'éléments sous-jacent clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge de services contractuelle est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « *Premium Allocation Approach* », dès lors que :

- la période de couverture des contrats d'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait été obtenue en appliquant l'approche générale des « *building block* ».

La mécanique du compte de résultat se trouve modifiée, en raison de l'amortissement de la marge de services contractuelle, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la

mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;

- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Le GACM poursuit ses travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat.

#### **Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative**

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union Européenne, s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

C'est notamment le cas pour les actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 (actifs financiers cédés ou remboursés en 2022) ou lorsque l'entité opte pour l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9.

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives IFRS 9 sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (*classification overlay*).

#### **IFRS 9 « Instruments financiers »**

La date d'application de la norme IFRS 9 a été reportée au 1er janvier 2023 (amendement IFRS 4 de 2016 et amendement IFRS 17 de 2020).

L'IASB avait publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance offrant la faculté aux assureurs de différer l'application de la norme IFRS 9 afin de la faire coïncider avec celle de la norme IFRS 17, contrats d'assurance, dont l'application était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021, le GACM avait décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui devait donc s'appliquer à compter de l'exercice 2022.

Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurances » qui prolonge de deux ans l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il permet aux assureurs éligibles à cette exemption temporaire d'aligner les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 « Instruments financiers » et d'IFRS 17 « Contrats d'assurances ».

En application de cet amendement, le GACM diffère au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la première application d'IFRS 9.

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

#### Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour les instruments de dettes, le modèle s'appuie sur l'analyse de deux critères :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers considérés.

Les instruments de dette répondant à la définition d'une dette simple (SPPI) sont classés selon le modèle de gestion qui leur est appliqué :

- Le modèle du coût amorti s'applique aux actifs dont la détention est principalement destinée à percevoir les intérêts ou coupons sur l'horizon des actifs considérés. Ces instruments de dette sont comptabilisés au coût amorti.

Le modèle de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV par OCI) s'applique aux actifs dont la détention est destinée non seulement à percevoir les intérêts ou coupons sur l'horizon des actifs financiers considéré, mais aussi à céder potentiellement ces actifs avant la date de remboursement. Ces instruments de dette sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de valeur impactent les autres éléments du résultat global (OCI).

Les instruments de capitaux propres sont évalués par défaut à la juste valeur par le résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et pour lesquels l'entité opte ligne à ligne pour un classement en juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). La norme IFRS9 ne prévoit pas de recyclage en résultat de la plus-value réalisée lors de la cession.

Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39. Les passifs financiers sont comptabilisés par défaut au coût amorti, sauf option explicite pour une comptabilisation en juste valeur par la contrepartie du résultat.

#### Dépréciation

La norme introduit également un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles avérées, tel que l'exige le modèle de dépréciation dans la norme IAS39.

Le nouveau modèle distingue 3 phases : initialement, l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur un horizon de douze mois (phase 1). En cas de dégradation significative de la qualité de crédit, la dépréciation du titre est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (phase 2). Le passage en phase 3 est déclenché par la survenance d'un évènement de défaut, les pertes attendues à maturité continuent d'être provisionnées, mais de plus l'assiette de calcul du produit d'intérêt est réduite : le taux d'intérêt effectif est appliqué au montant de l'instrument après dépréciation.

#### Comptabilité de couverture

IFRS 9 propose de nouveaux principes pour la comptabilité de couverture qui alignent le traitement comptable sur les activités de gestion des risques.

#### Mise en œuvre de la norme IFRS 9

Le projet IFRS 9 a été déployé au cours de l'exercice sur l'ensemble des aspects opérationnels et décisionnels. Les modalités d'application d'IFRS 9 et l'impact sur les comptes consolidés du GACM sont actuellement en cours d'arbitrage et de chiffrage. L'impact de la norme dépendra aussi des options de mise en œuvre de la norme IFRS 17.

S'agissant de la cartographie des classifications IFRS9, l'analyse a été effectuée titre par titre en ce qui concerne l'éligibilité au critère de dette simple pour les obligations et titres assimilés.

Les modèles de gestion (« *business model* ») applicables aux instruments de dette simple ont été définis et le périmètre des portefeuilles d'actifs concernés a été arbitré.

En ce qui concerne les modalités d'implémentation des différentes provisions de défaut, les outils de suivi des titres ont été adaptés, et le périmètre des titres dépréciés selon les différents niveaux a été établi.

#### 4.2.3 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ce format présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Ce modèle présente de façon plus fidèle l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ; les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.
- Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

## 4.3 Principes et méthodes comptables

### 4.3.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que la réalisation des notes annexes.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation (4.7.1) ;
- les valeurs de portefeuilles acquis (4.7.2) ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif et les actifs immobiliers (4.7.3 et 4.7.4) ;
- les actifs en juste valeur cotés sur un marché faiblement liquide (4.7.7) ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en disponibles à la vente (4.7.11) ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance (4.7.11) ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité (4.7.28) ;
- les actifs d'impôts différés (4.7.17) ;
- les provisions pour risques et charges, notamment les engagements sociaux (4.7.24) ;
- les provisions techniques (4.7.26 et 4.7.27).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêté.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2021 et 2020.

### 4.3.2 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- Non-Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM ;
- Autres activités qui regroupent les activités de la *holding*, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

### 4.3.3 Actifs incorporels

#### Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésoreries (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

#### **Valeur de portefeuille de contrats**

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques sur la durée de vie des portefeuilles de contrats.

#### **4.3.4 Immeubles d'exploitation et autres Immobilisations corporelles**

##### **Immobilier d'exploitation**

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe. Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

##### **Amortissement des immeubles**

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement retenues varient en fonction de la nature et le cas échéant, de la localisation des immobilisations. Leurs durées de vie résiduelles sont établies à partir des durées d'utilité à neuf suivantes :

- Gros oeuvre : 20 à 100 ans
- Façade, étanchéité, couverture et menuiserie extérieure : 10 à 40 ans
- Installations techniques (chauffage, électricité, etc...) : 10 à 25 ans
- Agencements intérieurs et décoration : 10 à 20 ans
- Ravalement de façade : 20 à 30 ans

##### **Immobilisations corporelles hors immeubles**

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

##### **Dépréciation des immobilisations corporelles**

Conformément à IAS 36, les immeubles d'exploitation sont rattachés aux flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent et n'entrent donc pas dans le champ du test de dépréciation des immeubles de placement.

#### **4.3.5 Immobilier de placement**

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût amorti pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

##### **Amortissement des immeubles de placement**

Les durées d'amortissements retenues varient en fonction de la nature et le cas échéant, de la localisation des immobilisations. Leurs durées de vie résiduelles sont établies à partir des durées d'utilité à neuf suivantes :

- Gros oeuvre : 25 à 100 ans
- Façade, étanchéité, couverture et menuiserie extérieure : 10 à 40 ans

- Installations techniques (chauffage, électricité, etc...) : 10 à 35 ans
- Agencements intérieurs et décoration : 10 à 20 ans
- Ravalement de façade : 20 à 30 ans

#### Dépréciation des immeubles de placement

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie tous les ans par des experts indépendants. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

Dès lors que l'immeuble est en situation de moins-value latente supérieure ou égale à 20 % à la date d'arrêté, la dépréciation est présumée durable. Ce critère est complété par une analyse qualitative par immeuble. Ce seuil est jugé prudent compte tenu de l'horizon de détention (long terme) des immeubles de placement considérés, en cohérence avec la nature des activités d'assurance de la société. La provision pour dépréciation durable est alors calculée par référence à la valeur d'expertise.

En cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation, la dépréciation est reprise.

#### 4.3.6 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis, à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la partie « Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

#### Placements financiers

##### Classification et valorisation des placements financiers

Les titres sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

##### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option*

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition, y compris coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Prêts et créances*

Le GACM enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

#### Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les instruments de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Pour les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente, le GACM a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée, du paragraphe 61 de la norme IAS 39. Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable. Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

#### Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir leur valeur.

#### Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

#### Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux.

#### 4.3.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

##### Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13, classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

##### Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

##### Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

### Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **Décomptabilisation des instruments financiers**

Le GACM décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques avantages liés à la propriété de cet actif.

#### *4.3.8 Dettes de financement*

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

### **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

### **Règle d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

#### *4.3.9 Produits des placements nets de charges*

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

### **Produits des placements**

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

### **Charges des placements**

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

### **Plus et moins-values de cession des placements**

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

### **Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat**

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

#### Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées.

#### 4.3.10 Contrats d'assurance

##### Catégories de contrats

##### Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

##### Contrats financiers comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

##### Contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

##### Contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Sur la base de ces critères le GACM a recensé un nombre non significatif (en valeur et en nombre) de contrats en euros ou en unités de compte qui relèvent en principe de la norme IAS 39, par conséquent et par simplification :

- la part en unités de compte de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC » ;
- la part en euros de ces contrats est présentée sur le poste « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire ».

##### **Comptabilisation des « Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance » et des « Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire »**

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

##### Assurance non-vie

*La provision pour primes non acquises* constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *pro rata temporis*, contrat par contrat.

*Les provisions pour sinistres à payer*, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou d'estimations dans le cas contraire. Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées

conformément à l'article 143-10 du règlement ANC n° 2015-11 et sont, en général, déterminées dossier par dossier.

#### *Provisionnement des garanties perte d'exploitation*

Les jurisprudences contradictoires sur la prise en charge par les assureurs des pertes d'exploitation subies par les activités frappées de mesures d'interdiction d'accueillir du public ont conduit ACM IARD SA à constituer à fin 2020 une provision complémentaire prenant en compte les aléas judiciaires liés à l'interprétation des clauses de certains contrats en multirisque professionnelle. Ces garanties ne font pas apparaître de dérive et, en conséquence, la provision d'un montant de 88,9 millions d'euros a été maintenue dans le bilan du 31 décembre 2021.

*Les provisions pour égalisation* sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéficiaires, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

*La provision pour risques croissants* constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

Les provisions pour risques croissants sur les contrats dépendance sont calculées au taux technique du tarif avec un maximum à 1,0 %.

*La provision pour risques en cours* est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

#### Assurance vie

##### *Provisions mathématiques*

Le GACM appliquant l'option prévue par le règlement ANC n°2020-01, les provisions d'assurance vie sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux

aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés.

*Les provisions globales de gestion*, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

*Les provisions pour égalisation*, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Dans le cas des contrats emprunteurs, une participation aux bénéficiaires différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéficiaires minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

##### *Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats*

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement ANC n°2020-01, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Cette provision est, le cas échéant, complétée par la participation aux bénéficiaires différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

##### *Provision pour participation aux bénéficiaires différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation*

Le Règlement ANC n°2020-01 énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de

capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêté des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement ANC n°2020-01, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement ANC n°2020-01), si ce changement rend les états financiers plus pertinents et ne les rend pas moins fiables, ou les rend plus fiables et pas moins pertinents.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêté.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêté seront compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode.

#### Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux tient compte de l'application des conditions contractuelles attachées à chaque produit de calcul de la participation aux bénéfices et est déterminé en utilisant les taux réels de participation aux bénéfices observés au cours de l'exercice. Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

#### Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance vie et non-vie sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

#### Provisions techniques des contrats d'assurance vie

En assurance vie, le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie, regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels, y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

Concernant la modélisation des contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire, l'approche stochastique est retenue de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *Best estimate*, à l'exception des frais qui sont modélisés sur le périmètre des seuls coûts rattachables aux contrats.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, le test de suffisance du passif ne met en évidence aucune insuffisance de provisions.

#### *Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie*

##### *Provision pour risques en cours (PREC)*

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêté. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

##### *Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)*

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du *reporting* Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31 décembre 2021.

#### Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

##### *Primes*

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler. Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

##### *Charges de prestations des contrats*

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

#### Frais d'acquisition et de chargements reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non-vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul *pro rata temporis*, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés ; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non-vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux. Il en est de même dans les comptes consolidés.

#### **Opérations de réassurance**

##### Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM ne relève de la norme IAS 39.

#### Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

#### 4.3.11 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

#### 4.3.12 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, le GACM n'a recensé aucun passif éventuel.

#### 4.3.13 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit essentiellement des indemnités de fin de carrière. Ces engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières, et notamment :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- des taux d'augmentation des salaires ;

- des taux de mobilité des salariés ;
- une loi de mortalité, la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

#### 4.3.14 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les salariés du groupe bénéficient d'un nouveau dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupes Assurances Retraite, également assuré par ACM VIE SA.

Le GACM gère également au travers d'ACM VIE SA l'ensemble des droits acquis par les salariés du groupe avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au sein de trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 (en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent). Ces trois régimes sont désormais en *run-off*.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006.

Si la PMT qui résulte du calcul est supérieure à la somme de la Provision Technique Spéciale et des plus-values latentes, une Provision Technique Spéciale Complémentaire est constituée.

#### 4.3.15 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés est mise en place. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 28,41 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2021, diminuera pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) en 2022.

Dans ce contexte, le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour le calcul des impôts différés associés aux différences temporaires est un taux uniforme de 25,83 %. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

#### 4.3.16 Autres créances, autres dettes

Les autres créances comprennent principalement les créances envers l'Etat et les organismes sociaux ainsi que les charges constatées d'avance.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux, ainsi que les appels de marges sur pensions.

#### 4.3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

#### 4.3.18 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

#### 4.3.19 IFRS 5 - Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 4.4 Principes et méthodes de consolidation

### 4.4.1 Périmètre de consolidation

#### Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

### 4.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

#### Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Concernant les mutuelles contrôlées par le GACM, elles sont consolidées par intégration globale. Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Ces conventions contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM auquel elles sont adossées historiquement.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

### 4.4.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2021 et ont été établis sous la responsabilité du directoire du 4 février 2022.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

### 4.4.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

#### *4.4.5 Conversion des états financiers en devises étrangères*

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

#### **4.5 Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

## 4.6 Information sectorielle

### 4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
Écarts d'acquisition	38 467	1 206	63 403	26 402	-	129 477
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	712	-	-	-	-	712
Autres immobilisations incorporelles	- 7 897	- 681	18 188	438	-	10 048
<b>Actifs incorporels</b>	<b>31 282</b>	<b>525</b>	<b>81 591</b>	<b>26 840</b>	<b>-</b>	<b>140 238</b>
Immobilier de placement	73 779	65	44 523	2 608 996	-	2 727 363
Immobilier de placement en UC	-	-	-	-	-	-
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	28 965 375	2 142 519	290 087	-	- 1 145 695	30 252 286
Placements financiers - Immobilier	4 119 905	239 860	118 869	-	- 1 725 379	2 753 255
Placements financiers - Obligations	74 238 060	5 387 735	2 306 294	-	-	81 932 089
Placements financiers - Prêts et dépôts	8 088 179	386 864	37 503	-	- 10 356	8 502 190
Placements financiers en UC	17 710 191	-	386 260	-	-	18 096 451
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-	-	-	-	-
Autres placements	- 28 094	16	- 21 997	49 888	187	-
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>133 167 395</b>	<b>8 157 059</b>	<b>3 161 539</b>	<b>2 658 884</b>	<b>- 2 881 243</b>	<b>144 263 634</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>358 699</b>	<b>4 380 086</b>	<b>- 4 149 946</b>	<b>588 839</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 582</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>5 836</b>	<b>474 257</b>	<b>107 289</b>	<b>-</b>	<b>- 257 385</b>	<b>329 997</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	1 499	46 222	117 747	-	165 470
Frais d'acquisitions reportés	-	41 776	13 498	-	- 5 358	49 916
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-	-
Impôts différés actifs	-	-	24 144	4 706	-	28 851
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	51 562	243 913	64 587	-	- 22 424	337 638
Créances nées des opérations de cession en réassurance	158	7 074	3 815	-	- 262	10 785
Créances d'impôt exigible	73	2 564	5 811	17 047	- 19 644	5 851
Autres créances	680 641	57 682	15 889	149 628	- 219 807	684 033
<b>Autres actifs</b>	<b>732 436</b>	<b>354 508</b>	<b>173 966</b>	<b>289 128</b>	<b>- 267 495</b>	<b>1 282 543</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>135 618</b>	<b>1 152</b>	<b>33 869</b>	<b>392 113</b>	<b>-</b>	<b>562 752</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>134 072 567</b>	<b>8 987 501</b>	<b>3 932 535</b>	<b>7 747 051</b>	<b>- 7 556 069</b>	<b>147 183 585</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
Capital	-	-	-	1 241 035	-	1 241 035
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	1 154 349	-	1 154 349
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	992 604	504 598	49 887	248 440	-	1 795 529
Résultats cumulés	6 379 985	1 745 067	1 006 978	3 654 452	- 6 838 691	5 947 790
Résultat net consolidé de l'exercice	542 185	257 900	20 647	63 785	-	884 518
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>7 914 774</b>	<b>2 507 565</b>	<b>1 077 512</b>	<b>6 362 061</b>	<b>- 6 838 691</b>	<b>11 023 221</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	17 823	1 171	-	-	18 997
Résultats cumulés hors groupe	15	59 305	14 750	8 105	- 8 803	73 373
Résultat net hors groupe	1	9 247	855	189	-	10 293
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>19</b>	<b>86 376</b>	<b>16 777</b>	<b>8 294</b>	<b>- 8 803</b>	<b>102 663</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>7 914 793</b>	<b>2 593 941</b>	<b>1 094 289</b>	<b>6 370 355</b>	<b>- 6 847 495</b>	<b>11 125 883</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>47 284</b>	<b>3 739</b>	<b>11 874</b>	<b>- 4 182</b>	<b>-</b>	<b>58 715</b>
Dettes subordonnées	806 058	-	-	747 399	-	1 553 457
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	201 334	-	201 334
Autres dettes de financement	8 670 334	376 724	14 624	207 055	- 173 446	9 095 291
<b>Dettes de financement</b>	<b>9 476 392</b>	<b>376 724</b>	<b>14 624</b>	<b>1 155 788</b>	<b>- 173 446</b>	<b>10 850 082</b>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>4 770 380</i>	<i>5 450 245</i>	<i>601 158</i>	<i>-</i>	<i>- 258 306</i>	<i>10 563 478</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>	<i>17 639 140</i>	<i>-</i>	<i>386 318</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>18 025 458</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	22 409 520	5 450 245	987 476	-	- 258 306	28 588 936
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>81 677 897</i>	<i>-</i>	<i>1 515 433</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>83 193 330</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Passifs relatifs à des contrats financiers en UC</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	81 677 897	-	1 515 433	-	-	83 193 330
Instruments dérivés séparés sur contrats	103 640	5 586	-	-	-	109 226
Participation aux bénéfices différée passive	12 284 730	14 881	115 660	-	-	12 415 271
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>116 475 788</b>	<b>5 470 712</b>	<b>2 618 569</b>	<b>-</b>	<b>- 258 306</b>	<b>124 306 763</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts différés passifs	7 727	165 998	25 463	- 13 250	-	185 939
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	-	-	-
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	58 966	49 549	38 982	-	- 2 577	144 920
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	1 743	158 108	4 949	-	- 31 581	133 219
Dettes d'impôt exigible	2 734	10 407	4 485	18 863	- 19 643	16 846
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	195	1 371	10	-	-	1 576
Autres dettes	86 944	156 952	119 290	219 477	- 223 021	359 642
<b>Autres passifs</b>	<b>158 310</b>	<b>542 385</b>	<b>193 179</b>	<b>225 090</b>	<b>- 276 822</b>	<b>842 142</b>
<b>Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>134 072 567</b>	<b>8 987 501</b>	<b>3 932 535</b>	<b>7 747 051</b>	<b>- 7 556 069</b>	<b>147 183 585</b>

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2021					
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Primes émises	7 869 120	3 922 630	536 901	-	- 222 575	12 106 076
Variation des primes non acquises	- 404	- 676	5 316	-	- 528	3 708
Primes acquises	7 868 716	3 921 954	542 217	-	- 223 103	12 109 784
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	30 338	144 892	- 26 820	148 410
Autres produits et charges d'exploitation	- 47 369	7 750	- 7 427	-	- 1 934	- 48 980
Produits des placements	2 463 920	144 255	68 757	3 131	- 2 532	2 677 531
Charges des placements	- 34 836	- 4 372	- 17 310	- 2 816	2 024	- 57 310
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	264 372	34 081	- 3 533	- 511	-	294 409
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 161 564	40 727	37 549	-	-	2 239 840
Variation des dépréciations sur placements	- 41 646	- 3 175	379	-	-	- 44 442
Produits des placements nets de charges	4 813 374	211 516	85 842	- 196	- 508	5 110 028
Charges des prestations des contrats	- 10 714 607	- 2 940 349	- 407 374	-	172 694	- 13 889 635
Produits des cessions en réassurance	- 3 616	- 257 676	- 63 557	-	221 960	- 102 889
Charges des cessions en réassurance	1 030	227 092	64 701	-	- 227 390	65 433
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 2 586	- 30 584	1 144	-	- 5 430	- 37 456
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	- 31 622	- 79 222	5 139	- 105 705
Frais d'acquisition des contrats	- 644 180	- 630 493	- 152 339	-	23 071	- 1 403 941
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés	- 2 640	-	- 3 804	-	-	- 6 444
Frais d'administration	- 479 487	- 156 203	- 28 022	-	66 946	- 596 766
Autres produits opérationnels courants	-	-	13 458	1 327	- 11 816	2 969
Autres charges opérationnelles courantes	-	-	- 14 753	- 1 162	1 761	- 14 154
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>791 221</b>	<b>383 591</b>	<b>27 658</b>	<b>65 639</b>	<b>-</b>	<b>1 268 110</b>
Autres produits opérationnels	1 145	834	1 196	20 643	-	23 818
Autres charges opérationnelles	- 725	- 1 666	- 2 212	- 9 822	-	- 14 425
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>791 641</b>	<b>382 759</b>	<b>26 642</b>	<b>76 460</b>	<b>-</b>	<b>1 277 503</b>
Charge de financement	- 23 380	-	-	- 2 800	-	- 26 180
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	1 878	-	-	1 878
Impôt sur les résultats	- 226 075	- 115 611	- 7 018	- 9 687	-	- 358 391
Résultat après impôt des activités discontinues	-	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>542 186</b>	<b>267 148</b>	<b>21 502</b>	<b>63 974</b>	<b>-</b>	<b>894 810</b>
Intérêts minoritaires	- 1	- 9 247	- 855	- 189	-	- 10 293
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>542 185</b>	<b>257 900</b>	<b>20 647</b>	<b>63 785</b>	<b>-</b>	<b>884 518</b>

## 4.7 Notes relatives au bilan

## 4.7.1 Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2020 *	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2021
<b>Valeur brute</b>						
Vie France	54 982	-	-			54 982
Non-Vie France	6 231	-	-			6 231
International	80 023	-	-			80 023
Autres	26 552	-	-			26 552
<b>Total</b>	<b>167 788</b>	-	-	-	-	<b>167 788</b>
<b>Perte de valeur</b>						
Vie France	- 16 515					- 16 515
Non-Vie France	- 5 026					- 5 026
International	- 12 816			- 3 804		- 16 620
Autres	- 150					- 150
<b>Total</b>	<b>- 34 506</b>	-	-	<b>- 3 804</b>	-	<b>- 38 310</b>
<b>Valeur nette</b>						
Vie France	38 467	-	-			38 467
Non-Vie France	1 205	-	-			1 205
International	67 207	-	-	- 3 804		63 403
Autres	26 402	-	-			26 402
<b>Total</b>	<b>133 281</b>	-	-	<b>- 3 804</b>	-	<b>129 477</b>

(\*) y.c. un reclassement, à l'ouverture, à la baisse du montant de la valeur brute et de l'amortissement (sans impact sur le montant net) de 121 725 milliers d'euros.

Une dépréciation complémentaire de 3 804 milliers d'euros a été comptabilisée sur l'exercice (société AMGEN SEGUROS) qui s'explique par la baisse du volume d'affaire attendu dans le cadre du contrat de commercialisation signé avec la RACC.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2020
<b>Valeur brute</b>						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
<b>Total</b>	<b>289 513</b>	-	-	-	-	<b>289 513</b>
<b>Perte de valeur</b>						
Vie France	-					-
Non-Vie France	-					-
International	- 133 497			-3 527 *		- 137 024
Autres	- 19 208					- 19 208
<b>Total</b>	<b>- 152 705</b>	-	-	<b>- 3 527</b>	-	<b>- 156 232</b>
<b>Valeur nette</b>						
Vie France	38 467	-	-	-	-	38 467
Non-Vie France	1 206	-	-	-	-	1 206
International	70 734	-	-	- 3 527		67 207
Autres	26 402	-	-	-	-	26 402
<b>Total</b>	<b>136 808</b>	-	-	<b>- 3 527</b>	-	<b>133 281</b>

\* dont reclassement à l'ouverture de 1 800 milliers d'euros du poste amortissements valeurs de portefeuilles (Note 4.7.2)

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeur nette</b>		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
ACM COURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
GACM SEGUROS, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	45 655	49 459
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGUANCES SA	11 553	11 553
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
<b>Total</b>	<b>129 477</b>	<b>133 281</b>

## 4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2021
Valeurs des portefeuilles	45 370	-	-	45 370
Fonds de commerce	12 785	-	- 30	12 755
Droit au bail	418	-	-	418
Concessions et droits similaires	2 567	86	-	2 653
Autres (*)	20 432	16	-	20 448
<b>Valeur brute</b>	<b>81 573</b>	<b>102</b>	<b>- 30</b>	<b>81 645</b>
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 42 018	- 2 640	-	- 44 658
Fonds de commerce	- 3 449	-	31	- 3 418
Droit au bail	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	- 2 335	- 116	-	- 2 451
Autres (*)	- 20 298	- 59	-	- 20 357
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>- 68 100</b>	<b>- 2 815</b>	<b>31</b>	<b>- 70 884</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>13 472</b>	<b>- 2 713</b>	<b>1</b>	<b>10 760</b>

(\*) y.c. un reclassement, à l'ouverture, à la baisse du montant de la valeur brute et de l'amortissement (sans impact sur le montant net) de 1 820 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2020
Valeurs des portefeuilles	45 370	-	-	45 370
Fonds de commerce	13 295	-	- 510	12 785
Droit au bail	574	-	- 156	418
Concessions et droits similaires	2 600	47	- 80	2 567
Autres	22 256	-	- 4	22 252
<b>Valeur brute</b>	<b>84 096</b>	<b>47</b>	<b>- 750</b>	<b>83 393</b>
Amortissements valeurs de portefeuilles	- 41 178	- 2 640	1 800	- 42 018
Fonds de commerce	- 3 388	- 61	-	- 3 449
Droit au bail	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	- 2 281	- 134	80	- 2 335
Autres	- 22 059	- 59	-	- 22 118
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>- 68 906</b>	<b>- 2 894</b>	<b>1 880</b>	<b>- 69 920</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>15 189</b>	<b>- 2 847</b>	<b>1 130</b>	<b>13 472</b>

\* Reclassement en écart d'acquisition (Note 4.7.1)

*4.7.3 Immeubles de placement*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	HausSES / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2021
Valeur brute	3 131 822	-	60 312			3 192 134
Amortissements et dépréciations	- 425 083	-	- 39 688			- 464 771
<b>Valeur nette des immeubles de placement</b>	<b>2 706 739</b>	<b>-</b>	<b>20 624</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 727 363</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	HausSES / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	2 950 723	-	181 099			3 131 822
Amortissements et dépréciations	- 377 657	-	- 47 426			- 425 083
<b>Valeur nette des immeubles de placement</b>	<b>2 573 066</b>	<b>-</b>	<b>133 673</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 706 739</b>

*4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur au bilan	2 727 363	2 706 739
Valeur de marché	3 767 607	3 704 352
<b>Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement</b>	<b>1 040 244</b>	<b>997 613</b>

## 4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les valorisations à la date d'arrêt. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	20 561 766	20 561 766
Placements financiers - immobiliers	685 788	685 788
Obligations et autres titres à revenus fixes	73 148 173	73 148 173
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>94 395 728</b>	<b>94 395 728</b>
Placements financiers - immobiliers	500 119	500 119
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 493 597	7 125 139
<b>Actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>6 993 716</b>	<b>7 625 258</b>
Actions et autres titres à revenus variables (1)	9 690 520	9 690 520
Placements financiers - immobiliers	1 567 348	1 567 348
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 290 319	2 290 319
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option</b>	<b>13 548 186</b>	<b>13 548 186</b>
Prêts et créances	8 502 190	8 502 190
<b>Placements financiers</b>	<b>123 439 820</b>	<b>124 071 362</b>
Immobiliers de placement	2 727 363	3 767 607
Instruments dérivés	-	-
<b>Placements du fonds général (A)</b>	<b>126 167 183</b>	<b>127 838 969</b>
<b>Placements des contrats en unités de compte (B)</b>	<b>18 096 451</b>	<b>18 096 451</b>
<b>Total (A) + (B) (2)</b>	<b>144 263 634</b>	<b>145 935 421</b>

(1) Dont OPCVM monétaires : 4 033 095 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 6 086 858 milliers d'euros (en juste valeur).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	16 940 525	16 940 525
Placements financiers - immobiliers	630 418	630 418
Obligations et autres titres à revenus fixes	73 210 800	73 210 800
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>90 781 743</b>	<b>90 781 743</b>
Placements financiers - immobiliers	456 760	456 760
Obligations et autres titres à revenus fixes	7 968 387	8 947 186
<b>Actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>8 425 147</b>	<b>9 403 945</b>
Actions et autres titres à revenus variables (1)	10 407 844	10 407 844
Placements financiers - immobiliers	1 495 675	1 495 675
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 605 001	2 605 001
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option</b>	<b>14 508 520</b>	<b>14 508 520</b>
Prêts et créances	7 977 639	7 977 639
<b>Placements financiers</b>	<b>121 693 049</b>	<b>122 671 848</b>
Immobiliers de placement	2 706 739	3 704 352
Instrumentés dérivés	-	-
<b>Placements du fonds général (A)</b>	<b>124 399 788</b>	<b>126 376 200</b>
<b>Placements des contrats en unités de compte (B)</b>	<b>15 274 737</b>	<b>15 274 737</b>
<b>Total (A) + (B) (2)</b>	<b>139 674 525</b>	<b>141 650 937</b>

(1) Dont OPCVM monétaires : 5 256 983 milliers d'euros.

(2) Dont produits structurés : 3 984 854 milliers d'euros (en juste valeur).

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	1 075 555	1 002 785
Valeurs amortissables et assimilées	2 450 032	2 111 785
Actions	179 848	506 638
OPCVM actions	8 593 480	6 544 466
OPCVM obligataires	1 379 454	1 439 908
Autres OPCVM	4 418 083	3 669 154
<b>Total</b>	<b>18 096 451</b>	<b>15 274 737</b>

L'amendement IFRS 4 de septembre 2016 autorise les groupes d'assurance à différer l'application d'IFRS 9.

Conformément aux paragraphes 39E et 39G de cet amendement IFRS 4, il est prévu que l'annexe des comptes consolidés communique les informations suivantes. À noter que ces informations sont présentées hors unités de compte qui seront comptabilisées sur option irrévocable en juste valeur par le résultat en IFRS 9.

#### Part des SPPI par intention de gestion en valeur de marché :

La notation utilisée correspond à la seconde meilleure des trois notations : Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(en milliers d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Total
AAA	4 669 829	1 314 471	-	4 172 249	10 156 549
AA+	2 296 692	418 616	-	2 506 172	5 221 479
AA	18 491 775	3 911 701	-	612 170	23 015 646
AA-	9 163 590	760 583	-	668 248	10 592 420
A+	5 339 741	113 492	-	249 977	5 703 210
A	4 868 558	83 265	-	-	4 951 823
A-	10 472 943	55 459	51 793	-	10 580 194
BBB+	8 046 583	36 254	1 224	81	8 084 142
BBB	5 020 892	283 910	-	-	5 304 803
BBB-	608 335	-	-	-	608 335
BB+	113 511	4 000	-	-	117 511
BB	65 046	8 497	-	-	73 543
BB-	-	-	-	-	-
B+	5 178	-	-	-	5 178
B	-	3 998	-	-	3 998
B-	-	-	-	-	-
NN (non noté)	815 611	110 705	-	518 631	1 444 947
<b>Total 31/12/2021</b>	<b>69 978 283</b>	<b>7 104 949</b>	<b>53 017</b>	<b>8 727 528</b>	<b>85 863 777</b>
<b>Total 31/12/2020</b>	<b>71 682 860</b>	<b>8 927 179</b>	<b>23 009</b>	<b>8 124 795</b>	<b>88 757 842</b>

#### Montant des actifs détenus jusqu'à l'échéance classés en SPPI :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Plus ou moins-values latentes	Plus ou moins-values latentes
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6 473 632	7 104 949	631 317	978 813

La réévaluation comptabilisée directement en capitaux propres des actifs financiers SPPI disponibles à la vente s'élève à 4 347 388 milliers d'euros (7 051 229 milliers d'euros l'année précédente).

*4.7.6 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les valorisations à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs évaluées à partir de données non-observables.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2021		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>8 502 190</b>	<b>8 502 190</b>	-	<b>8 502 190</b>	-
Prêts	6 101	6 101		6 101	
Avances et dépôts	79 214	79 214		79 214	
Autres prêts et créances	8 416 875	8 416 875		8 416 875	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>6 993 716</b>	<b>7 625 258</b>	<b>6 939 188</b>	<b>686 069</b>	-
Placements financiers - immobiliers*	500 119	500 119		500 119	
Effets publics et valeurs assimilées	5 526 606	6 114 852	6 012 418	102 434	
Obligations et autres titres à revenus fixes	966 991	1 010 287	926 771	83 516	
<b>Total</b>	<b>15 495 906</b>	<b>16 127 448</b>	<b>6 939 188</b>	<b>9 188 259</b>	-

\* Prêts ou avances consentis à des sociétés immobilières filiales du groupe.

	31/12/2020		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>7 977 639</b>	<b>7 977 639</b>	-	<b>7 977 639</b>	-
Prêts	6 918	6 918		6 918	
Avances et dépôts	91 771	91 771		91 771	
Autres prêts et créances	7 878 950	7 878 950		7 878 950	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>8 425 147</b>	<b>9 403 945</b>	<b>8 578 980</b>	<b>824 965</b>	-
Placements financiers - immobiliers*	456 760	456 760		456 760	
Effets publics et valeurs assimilées	6 501 766	7 389 935	7 283 572	106 364	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 466 621	1 557 250	1 295 408	261 842	
<b>Total</b>	<b>16 402 786</b>	<b>17 381 584</b>	<b>8 578 980</b>	<b>8 802 604</b>	-

\* Prêts ou avances consentis à des sociétés immobilières filiales du groupe.

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2021			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>88 665 622</b>	<b>4 418 382</b>	<b>1 311 723</b>	<b>94 395 728</b>
Actions et autres titres à revenus variables	15 871 804	3 378 276	1 311 686	20 561 766
Placements financiers - immobiliers	64 231	621 520	37	685 788
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 729 587	418 586		73 148 173
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)</b>	<b>7 462 848</b>	<b>6 085 339</b>	-	<b>13 548 186</b>
Actions et autres titres à revenus variables	7 106 679	2 583 841		9 690 520
Placements financiers - immobiliers	132 800	1 434 548		1 567 348
Obligations et autres titres à revenus fixes	223 368	2 066 950		2 290 319
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC</b>	<b>14 468 642</b>	<b>3 627 809</b>	-	<b>18 096 451</b>
Actions et autres titres à revenus variables	14 466 756	102 541		14 569 297
Placements financiers - immobiliers	1 486	1 075 237		1 076 722
Obligations et autres titres à revenus fixes	401	2 450 032		2 450 432
Immobilier de placement UC				
<b>Instruments dérivés</b>		-		-
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>110 597 112</b>	<b>14 131 530</b>	<b>1 311 723</b>	<b>126 040 366</b>
Transferts issus du Niveau 1				-
Transferts issus du Niveau 2	104 582			104 582
Transferts issus du Niveau 3		26 335 (*)		26 335
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>104 582</b>	<b>26 335</b>	-	<b>130 917</b>

(\*) Titres de sociétés immobilières filiales du groupe

	31/12/2020			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>85 592 360</b>	<b>3 872 287</b>	<b>1 317 097</b>	<b>90 781 743</b>
Actions et autres titres à revenus variables	12 722 005	2 928 014	1 290 506	16 940 525
Placements financiers - immobiliers	45 737	558 091	26 591	630 418
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 824 618	386 182		73 210 800
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)</b>	<b>8 867 691</b>	<b>5 640 829</b>	<b>-</b>	<b>14 508 520</b>
Actions et autres titres à revenus variables	8 432 886	1 974 958		10 407 844
Placements financiers - immobiliers	135 485	1 360 190		1 495 675
Obligations et autres titres à revenus fixes	299 320	2 305 681		2 605 001
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC</b>	<b>12 141 182</b>	<b>3 133 555</b>	<b>-</b>	<b>15 274 737</b>
Actions et autres titres à revenus variables	12 111 192	48 405		12 159 597
Placements financiers - immobiliers	367	1 002 418		1 002 785
Obligations et autres titres à revenus fixes	29 624	2 082 731		2 112 355
Immobilier de placement UC				
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>106 601 234</b>	<b>12 646 670</b>	<b>1 317 097</b>	<b>120 565 000</b>
Transferts issus du Niveau 1		5 439 277	260	5 439 538
Transferts issus du Niveau 2	776 456			776 456
Transferts issus du Niveau 3		1		1
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	<b>776 456</b>	<b>5 439 278</b>	<b>260</b>	<b>6 215 994</b>

*4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3*

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Placements financiers immobiliers	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1 290 506</b>	<b>26 591</b>	-	<b>1 317 097</b>
Gains et pertes de la période :	20 760	- 231	-	20 529
- Comptabilisés par résultat				-
- Comptabilisés par capitaux propres	20 760	- 231		20 529
Achats de la période	442	8		450
Ventes de la période	- 18			- 18
Émissions de la période				-
Dénouements de la période				-
Transferts	- 4	- 26 330	-	- 26 335
- vers niveau 3		-		-
- hors niveau 3	- 4	- 26 330		- 26 335
Variation de périmètre				-
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 311 686</b>	<b>37</b>	-	<b>1 311 724</b>

*4.7.9 Échéancier du portefeuille obligataire*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 725 174	19 676 024	48 746 974	73 148 173
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 004 160	2 946 795	2 542 642	6 493 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	438 947	1 121 528	729 844	2 290 319
<b>Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)</b>	<b>6 168 282</b>	<b>23 744 347</b>	<b>52 019 460</b>	<b>81 932 089</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 988 878	19 743 493	48 478 429	73 210 800
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 557 378	3 025 912	3 385 096	7 968 387
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	175 260	1 616 635	813 106	2 605 001
<b>Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)</b>	<b>6 721 516</b>	<b>24 386 040</b>	<b>52 676 632</b>	<b>83 784 188</b>

## 4.7.10 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

	31/12/2021				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 282 545	25 648 487	26 003 189	1 213 953	73 148 173
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 354 388	2 899 763	236 446	2 999	6 493 597
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	28 401	1 868 681	383 693	9 543	2 290 319
<b>Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)</b>	<b>23 665 334</b>	<b>30 416 931</b>	<b>26 623 329</b>	<b>1 226 495</b>	<b>81 932 089</b>

	31/12/2020				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	20 278 247	26 711 210	24 929 211	1 292 131	73 210 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 988 681	3 695 422	276 282	8 002	7 968 387
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option	29 789	2 145 100	416 811	13 301	2 605 001
<b>Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)</b>	<b>24 296 717</b>	<b>32 551 733</b>	<b>25 622 304</b>	<b>1 313 434</b>	<b>83 784 188</b>

*4.7.11 Provision pour dépréciation des actifs*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2021
<b>Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 219 576		- 19 337	253 272			- 985 641
Dépréciations des placements financiers immobiliers	- 2 954			-			- 2 954
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 21 412		- 71	-			- 21 483
<b>Dépréciations sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 1 243 942</b>	-	<b>- 19 409</b>	<b>253 272</b>	-	-	<b>- 1 010 079</b>
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 22 620			1 663		- 29	- 20 986
Dépréciations sur prêts et créances	- 210			-			- 210
<b>Dépréciations sur autres actifs financiers</b>	<b>- 22 830</b>	-	-	<b>1 663</b>	-	<b>- 29</b>	<b>- 21 196</b>
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 1 266 772</b>	-	<b>- 19 409</b>	<b>254 935</b>	-	<b>- 29</b>	<b>- 1 031 275</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
<b>Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	- 1 141 860		- 141 438	63 722			- 1 219 576
Dépréciations des placements financiers immobiliers	-		- 2 954				- 2 954
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	- 21 412						- 21 412
<b>Dépréciations sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 1 163 272</b>	-	<b>- 144 392</b>	<b>63 722</b>	-	-	<b>- 1 243 942</b>
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)	- 9 322		- 13 359	61			- 22 620
Dépréciations sur prêts et créances	-		- 210				- 210
<b>Dépréciations sur autres actifs financiers</b>	<b>- 9 322</b>	-	<b>- 13 569</b>	<b>61</b>	-	-	<b>- 22 830</b>
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 1 172 594</b>	-	<b>- 157 961</b>	<b>63 783</b>	-	-	<b>- 1 266 772</b>

## 4.7.12 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt	-		-	
Swaps de devises		109 226		63 976
Options de taux				
Caps, floors, collars				
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	<b>109 226</b>	-	<b>63 976</b>
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
<b>Autres instruments</b>				
<b>Total instruments dérivés de transaction</b>	-	<b>109 226</b>	-	<b>63 976</b>

## 4.7.13 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ASTREE SA	15 582	1 878	-	1 557	30,0 %
<b>Total</b>	<b>15 582</b>	<b>1 878</b>	-	<b>1 557</b>	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ASTREE SA	15 199	2 388	-	3 249	30,0 %
<b>Total</b>	<b>15 199</b>	<b>2 388</b>	-	<b>3 249</b>	

*4.7.14 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour primes non acquises	- 4 808	- 5 289
Provisions pour sinistres à payer	- 120 179	- 125 881
Prévisions de recours à encaisser	2 519	3 128
Provisions pour risques croissants	- 96 065	- 171 151
Provisions mathématiques des rentes	- 108 357	- 127 224
Autres provisions techniques	- 4	- 4
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie</b>	<b>- 326 894</b>	<b>- 426 421</b>
Provisions d'assurance vie	- 1 332	- 1 176
Provisions pour sinistres à payer	- 1 644	- 1 761
Provision pour participation aux bénéfices	- 127	- 120
Autres provisions techniques	-	-
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie</b>	<b>- 3 103</b>	<b>- 3 057</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total part des cessionnaires dans les passifs</b>	<b>- 329 997</b>	<b>- 429 478</b>

*4.7.15 Autres immobilisations corporelles*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2021
Valeur brute	202 352	20 646	- 750		437	222 685
Amortissements et dépréciations	- 82 528	- 4 276	783		- 208	- 86 229
IFRS 16 - Droit d'utilisation	50 039	6 517	- 2 053		- 3 934	50 569
IFRS 16 - Amortissement du droit d'utilisation	- 15 627	- 8 256	1 227		1 101	- 21 555
<b>Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles</b>	<b>154 236</b>	<b>14 631</b>	<b>- 793</b>	<b>-</b>	<b>- 2 604</b>	<b>165 470</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2020
Valeur brute	190 624	13 295	- 2 049		482	202 352
Amortissements et dépréciations	- 75 518	- 7 889	1 445		- 566	- 82 528
IFRS 16 - Droit d'utilisation	46 729	3 386	- 76		-	50 039
IFRS 16 - Amortissement du droit d'utilisation	- 8 043	- 7 791	207		-	- 15 627
<b>Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles</b>	<b>153 792</b>	<b>1 001</b>	<b>- 473</b>	<b>-</b>	<b>- 84</b>	<b>154 236</b>

## 4.7.16 Frais d'acquisition reportés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	-	-
Frais d'acquisition reportés sur activité non-vie	49 916	50 477
<b>Total frais d'acquisition reportés</b>	<b>49 916</b>	<b>50 477</b>

## 4.7.17 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Créances d'impôt exigible	5 851	96 933
Impôts différés actifs	28 851	29 637
<b>Total actifs d'impôt courants et différés</b>	<b>34 702</b>	<b>126 570</b>
Dettes d'impôt exigible	16 846	9 998
Impôts différés passifs	185 939	294 794
<b>Total passifs d'impôt courants et différés</b>	<b>202 785</b>	<b>304 792</b>
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>- 157 088</b>	<b>- 265 157</b>

Cette présentation tient compte de la compensation des impôts différés liés à l'intégration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Réévaluation des instruments financiers	- 3 007 737	- 382 140	- 3 330 223	- 166 535
Participation aux bénéfices sur réévaluation des instruments financiers	2 572 103	325 564	2 781 889	138 680
Retraitement des provisions techniques	-	194 414		224 630
Impôts différés sociaux		15 029		15 921
Décalages temporaires comptables-fiscaux		108 819		79 112
Autres retraitements de consolidation	8 615	8 246	18 148	- 26 778
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>- 427 019</b>	<b>269 931</b>	<b>- 530 187</b>	<b>265 029</b>

*4.7.18 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	222 038	196 613
Primes acquises non émises	94 720	100 631
Autres créances	17 538	13 045
Créances sur les cédantes	3 342	3 748
<b>Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée</b>	<b>337 638</b>	<b>314 037</b>

*4.7.19 Créances nées des opérations de cession en réassurance*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	10 756	31 702
Autres créances sur opérations de réassurance	29	-
<b>Total créances nées d'opérations de cession en réassurance</b>	<b>10 785</b>	<b>31 702</b>

*4.7.20 Autres créances*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	78	643
Clients	16 556	11 882
Créances sur personnel	225	89
États, organismes sociaux	122 975	123 719
Associés	-	3 960
Dividendes à recevoir	-	-
Débiteurs divers	505 746	138 919
Produits à recevoir	2 478	2 480
Autres comptes de régularisation	21 267	24 346
Charges constatées d'avance	12 877	27 846
Intérêts courus et non échus	1 831	1 678
<b>Total</b>	<b>684 033</b>	<b>335 562</b>

L'augmentation du poste « autres créances » s'explique principalement par les appels de marges sur pension du fait de l'évolution à la hausse des taux d'intérêts.

## 4.7.21 Capital social au 31/12/2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,0 %	50,0 %
CIC	12 862 172	16,1 %	16,1 %
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,2 %	10,2 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,4 %	7,4 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,4 %	5,4 %
CFCM Océan	2 307 412	2,9 %	2,9 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,9 %	1,9 %
CRCM Centre	1 184 093	1,5 %	1,5 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,2 %	1,2 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,7 %	0,7 %
CRCM Normandie	547 203	0,7 %	0,7 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,6 %	0,6 %
CCM Sud Est	445 061	0,6 %	0,6 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,5 %	0,5 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,4 %	0,4 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,0 %	0,0 %
Divers	1	0,0 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>80 066 768</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

*4.7.22 Résultat par action*

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	884 518	551 072
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	11,0	6,9

\* identique au Résultat dilué.

*4.7.23 Dividendes*

	31/12/2021
Dividende ordinaire par action (en euros)	-
Dividende exceptionnel par action (en euros)	18,73
Dividende global (en milliers d'euros)	1 499 651

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 15 décembre 2021, le GACM a effectué le versement d'un dividende exceptionnel, prélevé intégralement sur le poste « Report à nouveau ».

*4.7.24 Provisions pour risques et charges*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2021
Risques	3 479	1 574	- 132		4 921
Contentieux clients	3 502		- 583		2 919
Engagements sociaux*	49 726	1 868	- 719		50 875
Redressement fiscal	-				-
<b>Total</b>	<b>56 707</b>	<b>3 442</b>	<b>- 1 434</b>	<b>-</b>	<b>58 715</b>

\* y compris médailles du travail de 9 801 milliers d'euros contre 9 566 milliers d'euros à l'ouverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2020
Risques	5 583		- 2 104		3 479
Contentieux clients	3 460	42			3 502
Engagements sociaux *	46 175	3 551			49 726
Redressement fiscal	-				-
<b>Total</b>	<b>55 218</b>	<b>3 593</b>	<b>- 2 104</b>	<b>-</b>	<b>56 707</b>

\* y compris médailles du travail de 9 566 milliers d'euros contre 9 508 milliers d'euros à l'ouverture

## 4.7.25 Dettes de financement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes relatives aux sociétés du groupe *	2 566 495	2 166 541
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	109
Dettes relatives aux autres activités	18 422	18 488
Dettes subordonnées	1 553 457	800 000
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	201 334	201 911
Autres	6 510 265	7 137 956
<i>dont dettes liées aux opérations de pension</i>	<i>6 480 501</i>	<i>7 103 138</i>
<i>dont IFRS 16 - obligation locative</i>	<i>29 014</i>	<i>34 121</i>
<b>Total</b>	<b>10 850 082</b>	<b>10 325 005</b>

\* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux.

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2014	2021
Nature	<b>Titre subordonné remboursable</b>	<b>Titre subordonné remboursable</b>
Date d'émission	04/06/2014	21/10/2021
ISIN	FR0011947720	FR0014006144
Cotation	Euronext Paris	Euronext Growth Paris
Durée	10 ans	20,5 ans
Devise	Euro	Euro
Montant	150 000	750 000
Nombre de titres	1 500	7 500
Nominal	100	100
Taux nominal	4,63 %	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65 % au-delà
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	800	3 661
Prime de remboursement (à l'émission)	-	1 740
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 21 Avril 2042 Possibilité de remboursement à 10 ans
Dérivés associés	Néant	Néant

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>
Nature	<b>Dette subordonnée</b>	<b>Dette subordonnée</b>	<b>Dette subordonnée</b>
Date d'émission	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	100 000	50 000	500 000
Nombre de titres	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	3,85 %	3,65 %	1,82 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	-	-	-
Prime de remboursement	-	-	-
Amortissement	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2021 est de 24 431 milliers d'euros.

## 4.7.26 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	31/12/2021		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	304 447	4 808	299 639
Provisions pour sinistres à payer	4 204 784	120 179	4 084 605
Provisions pour participation aux bénéficiaires	6 055		6 055
Provisions mathématiques des rentes	421 869	108 357	313 512
Provisions pour risques croissants	829 204	96 065	733 139
Prévisions de recours à encaisser	- 193 635	- 2 519	- 191 116
Provisions pour risques en cours	74 067		74 067
Autres provisions techniques	6 746	4	6 742
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie</b>	<b>5 653 537</b>	<b>326 894</b>	<b>5 326 643</b>
Provisions pour sinistres à payer	309 046	1 644	307 402
Provisions mathématiques	4 598 153		4 598 153
Autres provisions techniques	2 742	1 459	1 283
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie</b>	<b>4 909 941</b>	<b>3 103</b>	<b>4 906 838</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré</b>	<b>18 025 458</b>	<b>-</b>	<b>18 025 458</b>
<b>Total passifs techniques des contrats d'assurance*</b>	<b>28 588 936</b>	<b>329 997</b>	<b>28 258 939</b>

\* dont :

- provisions sur les sinistres corporels Auto pour 959,1 millions d'euros d'ACM IARD SA et 111,1 millions d'euros de Sérénis Assurances SA ;
- provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 1 359,1 millions d'euros – 535,1 millions d'euros d'ACM IARD SA et 824,0 millions d'euros d'ACM VIE SA – bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	307 644	5 289	302 355
Provisions pour sinistres à payer	3 961 094	125 881	3 835 213
Provisions pour participation aux bénéfices	7 965		7 965
Provisions mathématiques des rentes	400 026	127 224	272 802
Provisions pour risques croissants	671 942	171 151	500 791
Prévisions de recours à encaisser	- 183 842	- 3 128	- 180 714
Provisions pour risques en cours	78 779		78 779
Autres provisions techniques	5 889	4	5 885
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie</b>	<b>5 249 497</b>	<b>426 421</b>	<b>4 823 076</b>
Provisions pour sinistres à payer	289 801	1 761	288 040
Provisions mathématiques	4 391 998		4 391 998
Autres provisions techniques	2 511	1 296	1 215
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie</b>	<b>4 684 310</b>	<b>3 057</b>	<b>4 681 253</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré</b>	<b>15 205 925</b>	<b>-</b>	<b>15 205 925</b>
<b>Total passifs techniques des contrats d'assurance**</b>	<b>25 139 732</b>	<b>429 478</b>	<b>24 710 254</b>

\*\* dont :

- provisions sur les sinistres corporels Auto pour 939,6 millions d'euros d'ACM IARD SA ;
- provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs pour 974,7 millions d'euros – 387,1 millions d'euros d'ACM IARD SA et 587,6 millions d'euros d'ACM VIE SA – bruts de réassurance. Les provisions mathématiques positives et négatives, déterminées tête par tête, ont été compensées à l'intérieur d'une même catégorie homogène de contrats, sans mutualisation des résultats entre garanties et entre catégories homogènes.

## 4.7.27 Passifs relatifs aux contrats financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	14 551		14 551
Provisions mathématiques épargne	76 608 453		76 608 453
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices	6 459 189		6 459 189
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	6 238 004		6 238 004
Provisions globales de gestion	111 137		111 137
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>83 193 330</b>	-	<b>83 193 330</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire</b>	-	-	-
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré</b>	-	-	-
<b>Total passifs techniques des contrats financiers</b>	<b>83 193 330</b>	-	<b>83 193 330</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	14 551		14 551
Provisions mathématiques épargne	76 161 292		76 161 292
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices	6 284 912		6 284 912
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	5 923 368		5 923 368
Provisions globales de gestion	113 021		113 021
Provisions mathématiques des rentes			
Autres provisions techniques			
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>82 573 776</b>	-	<b>82 573 776</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire</b>	-	-	-
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré</b>	-	-	-
<b>Total passifs techniques des contrats financiers</b>	<b>82 573 776</b>	-	<b>82 573 776</b>

*4.7.28 Participation aux bénéfices différée nette*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 261 736	492 848
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	9 959 720	9 800 278
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	1 193 815	1 146 021
<b>Total participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>12 415 271</b>	<b>11 439 147</b>

La ligne « Participation aux bénéfices différée – autre retraitements » concerne principalement la provision pour participation aux bénéfices différée sur la réserve de capitalisation (744 476 milliers d'euros au titre de 2021 et 762 708 milliers d'euros au titre de 2020), présentée antérieurement sur la ligne « Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat ».

*4.7.29 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance</b>		
Assurés	59 112	56 808
Intermédiaires	72 747	75 919
Coassureurs	1 565	2 576
Autres dettes	11 551	13 293
<b>Sous-total</b>	<b>144 975</b>	<b>148 596</b>
<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>		
Cédantes	- 836	- 1 607
Intermédiaires	781	1 260
<b>Sous-total</b>	<b>- 55</b>	<b>- 347</b>
<b>Total</b>	<b>144 920</b>	<b>148 249</b>

## 4.7.30 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	4 754	11 138
Dépôts espèces	128 465	206 104
<b>Total</b>	<b>133 219</b>	<b>217 242</b>

## 4.7.31 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de personnel	52 135	44 473
État, organismes sociaux	153 408	124 128
Charges à payer	1 844	4 448
Créditeurs divers	49 885	60 604
Dettes fournisseurs	67 844	79 674
Autres dettes	34 526	154 311
<b>Total</b>	<b>359 642</b>	<b>467 638</b>

#### 4.8 Notes relatives au compte de résultat

##### 4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Valeur brute	2021 / 2020
Épargne	5 679 603	4 285 000	32,5 %
Retraite	562 011	369 094	52,3 %
<b>Épargne / Retraite</b>	<b>6 241 614</b>	<b>4 654 094</b>	<b>34,1 %</b>
Temporaire	283 490	268 560	5,6 %
Vie entière	107 699	104 181	3,4 %
Dépendance	34 591	35 058	- 1,3 %
Garantie des accidents de la vie (GAV)	96 878	93 152	4,0 %
Santé	935 980	925 773	1,1 %
Emprunteurs	1 811 991	1 701 605	6,5 %
Autres prévoyances	151 875	150 877	0,7 %
<b>Prévoyance / Santé / Emprunteur</b>	<b>3 422 504</b>	<b>3 279 206</b>	<b>4,4 %</b>
Habitation	733 410	690 602	6,2 %
Automobile	1 314 798	1 266 461	3,8 %
Protection juridique	59 322	57 518	3,1 %
Autres	311 536	292 857	6,4 %
<b>Assurance dommages</b>	<b>2 419 066</b>	<b>2 307 438</b>	<b>4,8 %</b>
<b>Cautions</b>	<b>927</b>	<b>552</b>	<b>67,9 %</b>
<b>Acceptations</b>	<b>21 965</b>	<b>25 660</b>	<b>- 14,4 %</b>
<b>Total des primes émises</b>	<b>12 106 076</b>	<b>10 266 950</b>	<b>17,9 %</b>
dont primes émises assurance vie	7 937 151	6 266 760	
dont primes émises assurance non-vie	4 168 925	4 000 190	

## 4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	7 727 535	4 296	96 826	23 063	78 138	1 122	2 070	3 997	104	-	7 937 151
Assurance non-vie	3 782 723	1 373	64 333	2 470	317 164	433	130	298	1	-	4 168 925
<b>TOTAL</b>	<b>11 510 258</b>	<b>5 669</b>	<b>161 159</b>	<b>25 533</b>	<b>395 302</b>	<b>1 555</b>	<b>2 200</b>	<b>4 295</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>12 106 076</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2020										
	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	5 985 902	5 981	89 588	18 811	160 203	1 044	1 333	3 840	58	-	6 266 760
Assurance non-vie	3 602 944	1 373	62 116	2 025	330 945	441	70	275	1	-	4 000 190
<b>TOTAL</b>	<b>9 588 846</b>	<b>7 354</b>	<b>151 704</b>	<b>20 836</b>	<b>491 148</b>	<b>1 485</b>	<b>1 403</b>	<b>4 115</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>10 266 950</b>

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2021					
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	186 873	- 5	-	-		186 868
Actifs disponibles à la vente	1 910 373	- 11 454	218 996	- 42 742		2 075 173
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	326 728		73 795		2 293 174	2 693 697
Immeubles de placement	9 521		-	- 1 768		7 753
Prêts et créances	33 567	- 2 638	1 618	3		32 550
Instruments dérivés	34 880	- 9 698			- 53 334	- 28 152
Investissements dans les entreprises associées	1 377		-	- 1		1 376
Autres	174 212	- 33 515	-	66		140 763
<b>Total</b>	<b>2 677 531</b>	<b>- 57 310</b>	<b>294 409</b>	<b>- 44 442</b>	<b>2 239 840</b>	<b>5 110 028</b>

	31/12/2020					
	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	292 698	- 587	-	-		292 111
Actifs disponibles à la vente	1 710 279	- 12 864	169 710	- 225 738		1 641 387
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	343 665		- 66 039		475 616	753 242
Immeubles de placement	9 375		-	- 2 044		7 331
Prêts et créances	7 739	- 4 039		- 199		3 502
Instruments dérivés	385		- 3			382
Investissements dans les entreprises associées	3 006		-			3 006
Autres	124 745	- 29 381	- 2 560	- 37		92 767
<b>Total</b>	<b>2 491 891</b>	<b>- 46 870</b>	<b>101 108</b>	<b>- 228 017</b>	<b>475 616</b>	<b>2 793 728</b>

## 4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2021			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	- 5 880 350	- 2 369 666	- 551 374	- 8 801 390
Variations des provisions d'assurance	- 3 806 248	- 415 991	156 218	- 4 066 021
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 970 418	- 1 157	- 1 706	- 973 280
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 57 522	- 1 071	-	- 58 593
Variations des autres provisions techniques	1	11 535	- 1 887	9 649
<b>Total</b>	<b>- 10 714 537</b>	<b>- 2 776 350</b>	<b>- 398 749</b>	<b>- 13 889 635</b>

	31/12/2020			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	- 5 969 997	- 2 356 227	- 530 943	- 8 857 167
Variations des provisions d'assurance	- 537 450	- 525 270	68 913	- 993 807
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	- 418 308	281	7 135	- 410 891
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	- 14 214	4 294	-	- 9 920
Variations des autres provisions techniques	-	5 310	- 705	4 605
<b>Total *</b>	<b>- 6 939 968</b>	<b>- 2 871 612</b>	<b>- 455 600</b>	<b>- 10 267 180</b>

\* y compris, pour les contrats d'assurance Non-Vie France :

- une prime de relance mutualiste de 178,8 millions d'euros ;
- une dotation de provision complémentaire d'un montant de 88,9 millions d'euros, constituée pour tenir compte des aléas judiciaires induits par les récentes jurisprudences contradictoires sur la prise en charge par les assureurs des pertes d'exploitation subies par les activités frappées de mesures d'interdiction d'accueillir du public ;
- une dotation d'une provision pour risque en cours (PREC) d'un montant de 44,5 millions d'euros, liée à la dégradation des ratios de rentabilité des dommages aux biens des professionnels résultant de ces éléments ;
- une contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé assise sur le montant total des primes santé de 2020 et estimées pour 2021. La charge totale de cette contribution s'élève à 29,8 millions d'euros, dont 20,0 millions d'euros au titre de 2020, au taux de 2,6 % et 9,8 millions d'euros au titre de 2021, au taux de 1,3 %.

*4.8.5 Charges de gestion*

**Par destination**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'acquisition*	1 404 068	1 339 022
Frais d'administration	596 766	553 282
Frais de gestion des sinistres	208 259	193 277
Autres charges techniques	115 880	122 555
Frais de gestion des placements	14 136	11 724
Autres produits et charges	44 900	52 444
<b>Total</b>	<b>2 384 009</b>	<b>2 272 304</b>

\* Hors variation des frais d'acquisition reportés.

**Par nature**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Commissions	1 714 146	1 643 465
Charges de personnel	292 436	265 738
Impôts et taxes	46 996	58 791
Autres frais de gestion courante	317 560	290 861
Dotations aux amortissements et dépréciations	12 871	13 449
<b>Total</b>	<b>2 384 009</b>	<b>2 272 304</b>

## 4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021						Total
	Mazars	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Ancette	Autres	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	69	566	1 277	71	41	-	2 024
Services autres que la certification des comptes	11	145	416	-	-	59	630
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>711</b>	<b>1 693</b>	<b>71</b>	<b>41</b>	<b>59</b>	<b>2 654</b>

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre un rapport d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020							Total
	Mazars	Deloitte	EY	PWC	KPMG	Gross-Hugel	Autres	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	10		585	1 471	197	86	2 459
Services autres que la certification des comptes	11				123	1		135
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>10</b>		<b>585</b>	<b>1 594</b>	<b>198</b>	<b>86</b>	<b>2 594</b>

## 4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 361	- 87 564	- 11 964	- 102 889
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	503	145 772	3 244	149 519
Autres provisions techniques cédées	61	- 93 966	71	- 93 834
Commissions reçues des réassureurs	51	5 675	4 022	9 748
<b>Résultat net des cessions en réassurance</b>	<b>- 2 746</b>	<b>- 30 083</b>	<b>- 4 627</b>	<b>- 37 456</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	- 3 341	- 88 744	- 9 599	- 101 684
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	852	51 316	5 625	57 793
Autres provisions techniques cédées	4	9 929	10	9 943
Commissions reçues des réassureurs	334	5 740	2 408	8 482
<b>Résultat net des cessions en réassurance</b>	<b>- 2 151</b>	<b>- 21 759</b>	<b>- 1 556</b>	<b>- 25 466</b>

**4.8.8 Charge d'impôts**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	- 346 447	- 267 128
Impôts différés	- 11 944	- 18 985
<b>Total</b>	<b>- 358 391</b>	<b>- 286 113</b>

**4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 251 323
Charge d'impôt théorique	28,4 %	355 501
Dividendes régime mère / fille	- 1,2 %	- 14 879
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	0,4 %	4 975
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,5 %	- 6 200
Différences de taux d'imposition	0,8 %	10 308
Taxe sur les bonis	0,5 %	6 567
Autres	0,2 %	2 119
<b>Impôt effectif</b>	<b>28,6 %</b>	<b>358 391</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		837 350
Charge d'impôt théorique	32,0 %	268 120
Dividendes régime mère / fille	- 1,2 %	- 10 435
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	- 0,4 %	- 3 136
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	- 0,6 %	- 5 386
Différences de taux d'imposition	3,8 %	31 818
Taxe sur les bonis	0,3 %	2 528
Autres	0,3 %	2 605
<b>Impôt effectif</b>	<b>34,2 %</b>	<b>286 113</b>

## 4.9 Effectifs

<i>(Effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France	2 807	2 758
International	877	882
<b>Total</b>	<b>3 684</b>	<b>3 640</b>

## 4.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture 2020 *	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2021
Montant de l'engagement	43 196	167		2 414	427	65	- 290	157	- 1 408		44 727
Contrat d'assurance	3 342		72		302	-			- 79	246	3 883
Provision pour risques et charges	39 854	167	- 72	2 414	125	65	- 290	157	- 1 129	- 246	41 043

\* Y compris engagements au titre de la filiale belge Partners

## 4.11 Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements reçus</b>	<b>9 303 040</b>	<b>8 658 907</b>
Cautions bancaires garantissant des prêts	354 785	347 970
Engagements reçus sur actifs ( <i>reverse repo, cross currency swap</i> )	8 914 918	8 276 872
Engagements sur actifs immobiliers	26 611	26 611
Avals et cautions	6 726	7 454
Autres engagements reçus		
<b>Engagements donnés</b>	<b>6 171 984</b>	<b>4 605 685</b>
Engagements sur actifs ou revenus	6 054 103	4 405 930
Nantissements	6 353	8 253
Engagements sur actifs immobiliers	26 934	27 786
Engagements à terme		
Avals et cautions	7 128	7 128
Autres engagements donnés	77 466	156 588
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>155 645</b>	<b>185 399</b>

#### 4.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2021		31/12/2020	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
<b>Société mère</b>						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
<b>Sociétés d'assurance</b>						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM	France	Globale (IG)	100,0 %	-	100,0 %	-
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
MTRL	France	Globale (IG)	100,0 %	-	100,0 %	-
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	99,8 %	99,8 %	99,8 %	99,8 %
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
NELB SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95,2 %	95,2 %	95,2 %	95,2 %
ATLANTIS VIDA, COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88,1 %	89,8 %	88,1 %	89,8 %
GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑIA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %
<b>Autres sociétés</b>						
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM COURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	95,2 %	100,0 %	95,2 %
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	95,2 %	100,0 %	95,2 %
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	95,2 %	100,0 %	95,2 %
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %
ATLANTIS CORREDURIA DE SEGUROS Y CONSULTORIA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100,0 %	95,2 %	100,0 %	95,2 %
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA *	Espagne	Globale (IG)	-	-	90,0 %	90,0 %
<b>Sociétés immobilières</b>						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	99,6 %	100,0 %	99,6 %
SCI ACM COTENTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %

\* Société cédée en 2021, sans impact significatif sur le résultat de la période.

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

#### 4.13 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 2 564 444 milliers d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

Dénomination sociale	Lieu du siège	31/12/2021		31/12/2020		
		Valeur bilan	Détention	Résultat	Capitaux propres	Valeur bilan
ARDIAN HOLDING	Paris	392 801	16,2 %	139 027	529 457	382 530
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	745 064	11,7 %	109 101	6 511 315	739 377
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	361 980	10,0%	432 919	2 412 562	293 100
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		79 250	18,7%			72 970
MONTEBELLO DOMAINES	Mareil-sur-Ay	52 003	20,0 %	2 031	224 688	44 917
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	114 152	10,0 %	30 714	1 141 523	111 081

## 4.14 Gestion des risques

### 4.14.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, les sociétés d'assurances du GACM souscrivent tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

À noter notamment les risques suivants relatifs aux sociétés non-vie :

- dommages corporels : incapacité, invalidité, frais de soins, dépendance ;
- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- risques particuliers et professionnels : incendie, explosion, dommages dus aux éléments naturels, catastrophes naturelles ;
- responsabilité générale des particuliers et des professionnels ;
- pertes pécuniaires diverses ;
- protection juridique.

En ce qui concerne les sociétés vie : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;

- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction effective approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité du groupe.

### 4.14.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements. Cette politique est accompagnée d'un « classeur des limites » des limites d'encadrement des investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;

- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

### Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le GACM utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

#### Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions, gestion alternative et immobilier) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, des marchés financiers, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes des sociétés du groupe.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et produire les calculs Solvabilité II.

#### Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de gérer le risque sur les actifs risqués (principalement actions, FCPR, gestion alternative et immobilier). Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le comité financier.

#### Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

### Risque de taux

#### Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la

hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;

- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité / invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Le comité financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration des sociétés d'assurance et le conseil de surveillance du GACM.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la direction financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du GACM est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 14	- 813
Baisse de 1 % des taux sans risque	8	903

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	- 22	- 725
Baisse de 1 % des taux sans risque	23	799

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

**Risque actions et assimilés**

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R.343-10 du Code des assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont mis en œuvre dans le cadre du processus de détermination de l'enveloppe annuelle d'investissement en actifs risqués. Cette étude est réalisée périodiquement, afin d'assurer la cohérence entre les investissements réalisés au cours de l'année et l'appétence au risque retenu. Elle fournit une fourchette d'investissement (ou de désinvestissement) en actifs risqués.

L'objectif est de définir les investissements minimaux et maximaux en actifs risqués (actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent de conserver un minimum d'actifs obligataires pour couvrir les flux de passif probables à moyen terme, de préserver une part du résultat net de la société à un an dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers et de limiter l'augmentation annuelle de la part en actifs risqués afin de lisser les points d'entrée.

Analyse de sensibilité au risque actions et assimilés

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	70	311
Baisse de 10 % des marchés actions	- 70	- 311

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	50	257
Baisse de 10 % des marchés actions	- 51	- 256

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

**Risque de change**

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Le portefeuille d'actifs du GACM est très peu exposé aux devises étrangères.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour le GACM comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	4	44
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 4	- 44

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	
	Impact résultat	Impact capitaux propres
+ 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	3	36
- 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	- 3	- 36

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

**Risque de liquidité**Nature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM gère le risque de liquidité par le biais de *stress tests* et des impasses de liquidités.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins de chaque société du groupe en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs liquides.

Un *stress test* de rachats massifs à horizon un an a également été défini sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs augmentés de la poche monétaire la première année. Aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte. Les prestations sont estimées suivant des lois historiques. Cette étude est menée deux fois par an.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats sur les sociétés vie du groupe par la direction modélisation et risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque. Le résultat est analysé dans les rapports réguliers des sociétés du groupe.

#### Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire du GACM (hors contrats en unités de compte).

#### **Risque de crédit et risque de contrepartie**

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences. L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est également réduite ;
- limites d'exposition par classe de *rating*. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements. Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein du GACM :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et *cross currency swap* (CCS).

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

#### *4.14.3 Gestion du capital*

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

#### **Appétence au risque**

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Fait à Strasbourg, le 4 février 2022.

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Valorisation des placements financiers

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actifs financiers, instruments dérivés et leurs modalités de classification et d'évaluation à la clôture de l'exercice sont précisés dans les notes 4.3.5 et 4.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés. Les modalités de détermination des dépréciations y sont également précisées.</li> <li>- Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.</li> <li>- Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. Les variations de valeur des actifs sont inscrites directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.</li> <li>- Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.</li> <li>- Compte tenu de la hiérarchie à trois niveaux sur l'information à donner en juste valeur, le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.</li> </ul> <p>Compte tenu du montant des placements financiers (144,3 Mds €) tel que détaillé dans la note 4.7.5 de l'annexe des comptes consolidés, de leur poids relatif au bilan (98%), et de l'importance du jugement exercé par la Direction, notamment sur la valorisation des actifs sur la base de données de marchés non observables, nous avons considéré la valorisation des placements financiers, qui pourrait ne pas refléter la valeur de marché, comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation et de la dépréciation des placements financiers, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, notamment l'implémentation et l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit ;</li> <li>- pour les actifs financiers cotés, apprécier la cohérence de la valorisation retenue dans les comptes en contre valorisant le portefeuille ;</li> <li>- pour les produits structurés, procéder à une contre valorisation sur un échantillon de produits ;</li> <li>- pour les placements non cotés, procéder à des tests substantifs sur une sélection de lignes ;</li> <li>- apprécier la correcte application des règles de provisionnement pour dépréciation ;</li> <li>- examiner et justifier le risque de contrepartie sur la base de l'évolution des valeurs boursières ;</li> <li>- contrôler les opérations d'aller / retour de titres et leurs impacts sur les comptes ;</li> <li>- examiner et justifier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur et les différentes intentions de gestion ;</li> <li>- apprécier la cohérence de la participation aux bénéfices différée constatée sur la mise en juste valeur des actifs.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Evaluation des provisions mathématiques et des provisions pour risques croissants des contrats d'assurance emprunteur

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions mathématiques (y compris provisions pour risques croissants) des contrats emprunteurs s'élèvent à 1 359 M€ au 31 décembre 2021 contre 974,8 M€ au 31 décembre 2020 (note 4.7.26).</p> <p>Les provisions pour risques croissants sur les contrats emprunteurs sont constituées pour traduire la différence entre, d'une part la sinistralité prospective attendue sur les garanties décès et incapacité/invalidité des contrats en portefeuille, et d'autre part les primes futures définies au contrat sur la durée de vie du prêt. Ces provisions sont calculées de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré et sans que des prescriptions spécifiques ne soient définies dans la réglementation comptable.</p> <p>Comme indiqué en annexe des comptes consolidés du GACM SA (partie 4.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice), le Groupe des ACM a procédé au cours de l'exercice 2021 à la révision d'un ensemble de paramètres concourants à la détermination des provisions mathématiques et des provisions pour risques croissants de l'assurance des emprunteurs, reflétant à la fois l'amélioration de la mortalité et la dégradation du risque incapacité/invalidité observées ces dernières années. La révision du commissionnement de ces contrats qui entrera en vigueur en 2022, visant notamment un rééquilibrage des résultats des garanties décès et incapacité/invalidité des contrats commercialisés par les ACM, a également été intégrée. La suppression des surprimes et des exclusions médicales des clients bancaires fidèles a par ailleurs été prise en compte.</p> <p>Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les hypothèses en matière de mortalité et d'incapacité sont par ailleurs susceptibles d'évoluer.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des provisions pour risques croissants, et des provisions mathématiques liées aux garanties emprunteurs comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de ces provisions au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la détermination du taux d'actualisation ;</li> <li>- l'élaboration de la table de mortalité d'une part et de la loi d'entrée en incapacité / invalidité d'autre part ;</li> <li>- l'élaboration des catégories homogènes de contrats retenues dans le calcul de la provision ;</li> <li>- les comportements de rachat des assurés en lien avec la réglementation qui autorise les assurés à résilier leur contrat avant l'échéance.</li> </ul>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser les évolutions des paramètres de calcul des provisions mathématiques et des provisions pour risques croissants des contrats emprunteurs entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ainsi que leur justification ;</li> <li>- analyser la cohérence entre la méthodologie de calcul mise en œuvre/la documentation transmise et les conditions contractuelles (limitation de revenu, exonération primes, etc.) ;</li> <li>- procéder à la revue critique de la construction de la table de mortalité et de la table d'entrée en incapacité et invalidité ;</li> <li>- apprécier la pertinence des hypothèses au regard des caractéristiques des risques assurés et de la réglementation (taux d'actualisation, tables réglementaires, etc.) ;</li> <li>- vérifier les formules actuarielles utilisées ;</li> <li>- recalculer les provisions mathématiques et les provisions pour risques croissants sur une sélection de lignes de prêts ;</li> <li>- analyser la liquidation des provisions constituées au 31 décembre 2020.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Evaluation des provisions pour sinistres (y compris tardifs et provisions complémentaires) sur les sinistres corporels des contrats d'assurance automobile

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions pour sinistres sur les sinistres corporels des contrats d'assurance automobile correspondent aux sinistres survenus non réglés (tant en principal qu'en accessoire), et intègrent une estimation des prestations non connues ou tardives. Elles figurent au bilan pour un montant de 1 070,2 M€ au titre d'ACM IARD et de Sérénis Assurances comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés du GACM SA (note 4.7.26).</p> <p>L'évaluation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la Direction, et la prise en compte de l'évolution des barèmes mis en place (Gazette du Palais, BCIV,...), dans l'évaluation des préjudices.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier les hypothèses retenues dans le calcul des provisions et vérifier leur conformité à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2021 ;</li> <li>- apprécier les méthodologies de calcul des différentes provisions ;</li> <li>- tester une sélection de dossiers corporels auto ;</li> <li>- apprécier le montant des provisions calculées sur les corporels auto calculées par ACM IARD SA et Sérénis Assurances, par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o une analyse des méthodes et hypothèses actuarielles ;</li> <li>o une revue critique de la documentation transmise ;</li> <li>o une évaluation indépendante des IBNR.</li> </ul> </li> <li>- apprécier les boni/mali dégagés sur les provisions constituées au 31 décembre 2020.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Evaluation de la charge de sinistre liée aux garanties Pertes d'exploitation

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Dans le contexte de crise sanitaire, ACM IARD SA a pris un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir ses assurés professionnels et entreprises. Au cours de l'exercice 2020, une Prime de Relance Mutualiste, forfaitaire et immédiate, avait ainsi été versée aux assurés en multirisque professionnelle ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation pour un montant total de 179 M€ (note 4.1).</p> <p>ACM IARD SA avait par ailleurs constitué au 31 décembre 2020 une provision de 89 M€ afin de tenir compte des aléas judiciaires liés à l'interprétation des clauses des contrats portant des garanties « Pertes d'exploitation ». Celle-ci a été maintenue dans les comptes au 31 décembre 2021 dans l'attente de l'évolution des jurisprudences.</p> <p>Les modalités d'estimation de cette provision sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés du GACM SA (note 4.3.10).</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du niveau de complexité élevé pour estimer le coût des sinistres et d'une marge d'incertitude importante liée aux potentiels contentieux à venir sur l'interprétation des garanties « Pertes d'exploitation » attachées à certains contrats.</p>	<p>Les travaux réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une revue critique des méthodologies de détermination des hypothèses utilisées pour l'évaluation de la provision Pertes d'exploitation ainsi que de leur cohérence avec les conditions contractuelles ;</li> <li>- apprécier le niveau de la charge de sinistres comptabilisée liée aux garanties « Pertes d'exploitation » ;</li> <li>- conforter le niveau de provisionnement de la charge de sinistre liée aux garanties « Pertes d'exploitation » avec le suivi des réclamations et des dossiers en contentieux.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2021, le cabinet le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 5<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de

Exercice clos le 31 décembre 2021

continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,

le 13 avril 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG SA  
Francine Morelli  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit  
Sébastien Arnault  
Associé



